

PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2012 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
		Crédits dissociés						Crédits dissociés			
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
	<i>Division organique 01.</i>										
	<i>Parlement wallon.</i>										
Programme	01.00	Dotation au Parlement wallon.	44.051	0	0	0	0	0	44.051	0	0
Programme	01.01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	1.786	0	0	0	0	0	1.786	0	0
		<i>Totaux pour la division organique 01.</i>	45.837	0	0	0	0	0	45.837	0	0
	<i>Division organique 02.</i>										
	<i>Dépenses de cabinet</i>										
	<i>Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>										
Programme	02.01	Subsistance	3.668	0	0	0	0	0	3.668	0	0
		<i>Ministre du Développement durable et de la Fonction publique</i>									
Programme	02.02	Subsistance	2.939	0	0	0	0	0	2.939	0	0
		<i>Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports</i>									
Programme	02.03	Subsistance	2.614	0	0	0	0	0	2.614	0	0
		<i>Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles</i>									
Programme	02.04	Subsistance	3.201	0	0	0	0	0	3.201	0	0
		<i>Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>									
Programme	02.05	Subsistance	2.852	0	0	0	0	0	2.852	0	0
		<i>Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances</i>									
Programme	02.06	Subsistance	2.620	0	0	0	0	0	2.620	0	0
		<i>Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité</i>									
Programme	02.07	Subsistance	3.010	0	0	0	0	0	3.010	0	0
		<i>Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine</i>									
Programme	02.08	Subsistance	3.236	0	0	0	0	0	3.236	0	0
		<i>Totaux pour la division organique 02.</i>	24.140	0	0	0	0	0	24.140	0	0
	<i>Division organique 09.</i>										
	<i>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>										
Programme	09.01	Conseil économique et social de la Région wallonne.	4.701	0	0	311	0	0	5.012	0	0
Programme	09.02	Service social.	4.069	0	0	0	0	0	4.069	0	0
Programme	09.03	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	1.883	0	0	46	0	0	1.929	0	0
Programme	09.04	Commissariat wallon EASI-WAL	1.585	3.316	2.910	60	-152	-10	1.645	3.164	2.900
Programme	09.06	Secrétariat du Gouvernement wallon	1.065	0	0	0	0	0	1.065	0	0

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
		Crédits non dissociés	Crédits dissociés					Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement					Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Programme 09.07	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	523	0	0	-3	0	0	520	0	0
Programme 09.08	Commissariat général au Tourisme	48.432	3.099	10.171	0	1.915	-1.215	48.432	5.014	8.956
Programme 09.09	Relations extérieures	0	21.371	21.694	0	-80	-130	0	21.291	21.564
Programme 09.10	Commerce extérieur et investisseurs étrangers	0	75.782	75.782	0	50	50	0	75.832	75.832
Programme 09.11	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	200	200	0	70	70	4.900	270	270
	<i>Totaux pour la division organique 09.</i>	67.158	103.768	110.757	414	1.803	-1.235	67.572	105.571	109.522
	<i>Division organique 10. Secrétariat général</i>									
Programme 10.01	Fonctionnel	13.903	0	0	1.665	0	0	15.568	0	0
Programme 10.02	Secrétariat général	1.730	23	36	-166	32	7	1.564	55	43
Programme 10.03	Service de la Présidence et Chancellerie.	9.074	4.930	4.918	-176	0	0	8.898	4.930	4.918
	<i>Fonds budgétaire en matière de Loterie</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	4.702	7.548	0	0	0	0	4.702	7.548
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	4.870	4.870	0	0	0	0	4.870	4.870
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	9.572	12.418	0	0	0	0	9.572	12.418
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	4.870	4.870	0	0	0	0	4.870	4.870
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	4.702	7.548	0	0	0	0	4.702	7.548
Programme 10.04	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	30	2.515	2.216	0	-259	-52	30	2.256	2.164
Programme 10.05	Audits	583	0	0	-133	0	0	450	0	0
Programme 10.06	Communication	1.185	0	0	25	0	0	1.210	0	0
Programme 10.07	Géomatique	425	4.208	5.757	-340	-985	96	85	3.223	5.853
	<i>Totaux pour la division organique 10.</i>	26.930	11.676	12.927	875	-1.212	51	27.805	10.464	12.978
	<i>Division organique 11. Personnel et affaires générales</i>									
Programme 11.01	Fonctionnel	15.311	0	0	-723	0	0	14.588	0	0
Programme 11.02	Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique, Archives et Documentation	74.832	0	0	-3.944	10.000	0	70.888	10.000	0
Programme 11.04	Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation	789	2.191	2.583	399	-276	-277	1.188	1.915	2.306
Programme 11.06	Affaires juridiques	65	0	0	-1	0	0	64	0	0
	<i>Totaux pour la division organique 11.</i>	90.997	2.191	2.583	-4.269	9.724	-277	86.728	11.915	2.306

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
		Crédits dissociés						Crédits dissociés			
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	
	<i>Division organique 12.</i>										
	<i>Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication</i>										
Programme	12.01	Fonctionnel	25.939	0	0	1.740	0	0	27.679	0	0
Programme	12.02	Budget-Comptabilité-Trésorerie	61.235	0	0	-19.398	0	0	41.837	0	0
Programme	12.05	Gestion du Trésor	326	0	200	212	0	0	538	0	200
Programme	12.07	Dettes et garanties	284.518	0	0	-6.137	0	0	278.381	0	0
Programme	12.09	Finance et Comptabilité	1.380	0	0	-1	0	0	1.379	0	0
Programme	12.11	Fiscalité	1.562	0	0	-23	0	0	1.539	0	0
Programme	12.21	Gestion informatique du Service Public de Wallonie	10.047	20.747	25.188	-2.001	201	0	8.046	20.948	25.188
Programme	12.22	Equipement et fournitures.	11.853	0	0	-1.40	0	0	11.713	0	0
Programme	12.23	Gestion immobilière et bâtiments.	38.449	1.232	497	-630	0	0	37.819	1.232	497
Programme	12.31	Implantation immobilière.	23.485	7.093	11.830	0	-50	-1.900	23.485	7.043	9.930
	<i>Fonds organique: Fonds de gestion énergétique immobilière</i>										
	<i>Solde au 1er janvier</i>		0	62	62	0	0	0	0	62	62
	<i>Recettes de l'année en cours</i>		0	75	75	0	0	0	0	75	75
	<i>Disponible pour l'année</i>		0	137	137	0	0	0	0	137	137
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>		0	75	75	0	0	0	0	75	75
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>		0	62	62	0	0	0	0	62	62
	Totaux pour la division organique 12.		458.794	29.072	37.715	-26.378	151	-1.900	432.416	29.223	35.815
	<i>Division organique 13.</i>										
	<i>Routes et bâtiments</i>										
Programme	13.01	Fonctionnel	82.661	0	0	582	0	0	83.243	0	0

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
		Crédits dissociés						Crédits dissociés		
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Programme 13.02	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	16.500	294.693	279.489	0	-9.782	-7.047	16.500	284.911	272.442
	<i>Fonds organique : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	4.029	22.705	0	0	0	0	4.029	22.705
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	59.193	59.193	0	-420	-420	0	58.773	58.773
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	63.222	81.898	0	-420	-420	0	62.802	81.478
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	59.193	59.193	0	-420	-420	0	58.773	58.773
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	4.029	22.705	0	0	0	0	4.029	22.705
Programme 13.03	Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	0	25.980	27.719	0	0	0	0	25.980	27.719
	<i>Fonds organique : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	1.953	2.072	0	0	0	0	1.953	2.072
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	700	700	0	0	0	0	700	700
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	2.653	2.772	0	0	0	0	2.653	2.772
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	700	700	0	0	0	0	700	700
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	1.953	2.072	0	0	0	0	1.953	2.072
Programme 13.11	Infrastructures sportives.	12.924	37.404	31.428	-3.650	2.739	2.689	9.274	40.143	34.117
	Fonds organique : Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	800	800	0	0	0	0	800	800
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	800	800	0	0	0	0	800	800
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	800	800	0	0	0	0	800	800
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme 13.12	Travaux subsidiés	80	87.796	84.660	0	-480	-2.457	80	87.316	82.203
	Totaux pour la division organique 13.	112.165	445.873	423.296	-3.068	-7.523	-6.815	109.097	438.350	416.481
	Division organique 14.									
	Mobilité et voies hydrauliques									
Programme 14.01	Fonctionnel	67.586	400	600	2.707	-92	-102	70.293	308	498
Programme 14.02	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité	1.474	16.381	17.833	-439	121	-2.268	1.035	16.502	15.565
Programme 14.03	Transport urbain, interurbain et scolaire	40.647	448.588	445.426	60	-6.403	-7.358	40.707	442.185	438.068

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
		Crédits non dissociés	Crédits dissociés					Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement					Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Programme 14.04	Aéroports et aérodromes régionaux.	35.358	49.158	49.220	-642	2.809	2.861	34.716	51.967	52.081
Programme 14.11	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	2.240	91.790	74.645	0	-6.177	-802	2.240	85.613	73.843
	<i>Fonds organique : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	19.534	24.057	0	0	0	0	19.534	24.057
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	2.000	2.000	0	0	0	0	2.000	2.000
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	21.534	26.057	0	0	0	0	21.534	26.057
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	2.000	2.000	0	0	0	0	2.000	2.000
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	19.534	24.057	0	0	0	0	19.534	24.057
Programme 14.12	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	576	13.275	18.470	0	0	0	576	13.275	18.470
	Totaux pour la division organique 14.	147.881	619.592	606.194	1.686	-9.742	-7.669	149.567	609.850	598.525
	Division organique 15.									
	Agriculture, ressources naturelles et environnement									
Programme 15.01	Fonctionnel	108.976	781	483	2.575	0	0	111.551	781	483
Programme 15.02	Coordination des politiques agricole et environnementale	7.102	6.717	7.873	-66	-1.300	-628	7.036	5.417	7.245
Programme 15.03	Développement et Etude du milieu	67.882	16.043	14.892	-204	426	710	67.678	16.469	15.602
	<i>Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	1.574	2.021	0	0	0	0	1.574	2.021
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	617	617	0	0	0	0	617	617
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	2.191	2.638	0	0	0	0	2.191	2.638
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	617	617	0	0	0	0	617	617
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	1.574	2.021	0	0	0	0	1.574	2.021
Programme 15.04	Aides à l'Agriculture	17.664	48.837	56.382	-2.661	370	47	15.003	49.207	56.429
	<i>Fonds organique : Fonds en matière de S.I.G.E.C.</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	108	693	0	0	0	0	108	693
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	272	272	0	47	47	0	319	319
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	380	965	0	47	47	0	427	1.012
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	272	272	0	47	47	0	319	319
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	108	693	0	0	0	0	108	693

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement					Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Programme 15.11	Nature, Forêt, Chasse-pêche	8.286	10.187	12.053	-648	27	-19	7.638	10.214	12.034
	<i>Fonds organique : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	2.192	2.314	0	0	0	0	2.192	2.314
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	184	184	0	0	0	0	184	184
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	2.376	2.498	0	0	0	0	2.376	2.498
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	184	184	0	0	0	0	184	184
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	2.192	2.314	0	0	0	0	2.192	2.314
	<i>Fonds organique : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	795	801	0	0	0	0	795	801
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	71	71	0	27	27	0	98	98
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	866	872	0	27	27	0	893	899
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	71	71	0	27	27	0	98	98
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	795	801	0	0	0	0	795	801
Programme 15.12	Espace rural et naturel	7.206	44.845	38.735	-121	-493	-581	7.085	44.352	38.154
	<i>Fonds organique : Fonds en matière de politique foncière</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	4.400	4.412	0	0	0	0	4.400	4.412
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	495	495	0	0	0	0	495	495
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	4.895	4.907	0	0	0	0	4.895	4.907
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	495	495	0	0	0	0	495	495
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	4.400	4.412	0	0	0	0	4.400	4.412
Programme 15.13	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	23.318	63.952	63.898	-781	-440	0	22.537	63.512	63.898
	<i>Fonds organique : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	27.139	33.438	0	0	0	0	27.139	33.438
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	26.227	26.227	0	0	0	0	26.227	26.227
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	53.366	59.665	0	0	0	0	53.366	59.665
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	24.500	24.500	0	0	0	0	24.500	24.500
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	28.866	35.165	0	0	0	0	28.866	35.165
	<i>Fonds organique : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	112	112	0	0	0	0	112	112
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	112	112	0	0	0	0	112	112
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	112	112	0	0	0	0	112	112

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
		Crédits dissociés						Crédits dissociés		
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
	<i>Fonds organique : Fonds pour la protection de l'environnement</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	17.997	33.000	0	0	0	0	17.997	33.000
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	39.409	39.409	0	-8.000	-8.000	0	31.409	31.409
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	57.406	72.409	0	-8.000	-8.000	0	49.406	64.409
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	16.136	16.136	0	0	0	0	16.136	16.136
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	41.270	56.273	0	-8.000	-8.000	0	33.270	48.273
	<i>Fonds organique : Fonds de solidarité international pour l'eau</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	5	350	0	0	0	0	5	350
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	501	501	0	0	0	0	501	501
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	506	851	0	0	0	0	506	851
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	501	501	0	0	0	0	501	501
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	5	350	0	0	0	0	5	350
Programme 15.14	Police et contrôle	993	160	79	-2	-141	-38	991	19	41
	<i>Totaux pour la division organique 15.</i>	241.427	191.522	194.395	-1.908	-1.551	-509	239.519	189.971	193.886
	<i>Division organique 16.</i>									
	<i>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</i>									
Programme 16.01	Fonctionnel	41.248	0	240	424	436	32	41.672	436	272
Programme 16.02	Aménagement du territoire et urbanisme.	4.814	15.927	17.304	98	-559	-253	4.912	15.368	17.051
Programme 16.03	Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.	362	45.532	65.536	0	3.393	-5.051	362	48.925	60.485
	<i>Fonds organique: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	685	685	0	0	0	0	685	685
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	1.100	1.100	0	0	0	0	1.100	1.100
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	1.785	1.785	0	0	0	0	1.785	1.785
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	100	100	0	0	0	0	100	100
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	1.685	1.685	0	0	0	0	1.685	1.685
	<i>Fonds organique : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	2.033	2.046	0	0	0	0	2.033	2.046
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	900	900	0	0	0	0	900	900
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	2.933	2.946	0	0	0	0	2.933	2.946
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	900	900	0	0	0	0	900	900
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	2.033	2.046	0	0	0	0	2.033	2.046
Programme 16.11	Logement : secteur privé.	76.797	50.748	53.880	-736	11.019	8.846	76.061	61.767	62.726
Programme 16.12	Logement : secteur public.	76.040	95.634	79.568	-4.717	16.961	15.724	71.323	112.595	95.292
Programme 16.21	Monuments, sites et fouilles.	7.124	31.626	37.349	-126	3.555	-2.618	6.998	35.181	34.731

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
		Crédits non dissociés	Crédits dissociés					Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement					Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Programme 16.31	Energie.	42.398	55.375	58.714	-14.018	9.145	-4.779	28.380	64.520	53.935
	<i>Fonds organique: Fonds Energie</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	25.283	39.040	0	0	0	0	25.283	39.040
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	13.500	13.500	0	0	0	0	13.500	13.500
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	38.783	52.540	0	0	0	0	38.783	52.540
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	13.500	13.500	0	0	0	0	13.500	13.500
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	25.283	39.040	0	0	0	0	25.283	39.040
Programme 16.41	Première Alliance Emploi - Environnement.	0	76.178	58.452	0	220	-1.567	0	76.398	56.885
Programme 16.42	Développement durable	289	5.686	4.453	0	370	13	289	6.056	4.466
	<i>Totaux pour la division organique 16.</i>	249.072	376.706	375.496	-19.075	44.540	10.347	229.997	421.246	385.843
	<i>Division organique 17.</i>									
	<i>Pouvoirs locaux, action sociale et santé</i>									
Programme 17.01	Fonctionnel	21.067	258	508	543	140	-408	21.610	398	100
Programme 17.02	Affaires intérieures	1.373.688	126.955	114.652	-41.684	36.408	-692	1.332.004	163.363	113.960
Programme 17.11	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	7.054	0	0	2.678	0	0	9.732	0	0
Programme 17.12	Santé	46.734	45.607	42.923	-190	-606	162	46.544	45.001	43.085
Programme 17.13	Action sociale.	69.225	1.065	1.288	-89	-208	-158	69.136	857	1.130
Programme 17.14	Famille et Troisième âge.	185.222	25.372	21.841	-295	-2.025	-2.515	184.927	23.347	19.326
Programme 17.15	Personnes handicapées.	567.100	1.420	1.420	0	-345	-512	567.100	1.075	908
	<i>Totaux pour la division organique 17.</i>	2.270.090	200.677	182.632	-39.037	33.364	-4.123	2.231.053	234.041	178.509
	<i>Division organique 18.</i>									
	<i>Entreprises, emploi et recherche</i>									
Programme 18.01	Fonctionnel	25.344	280	376	1.356	54	-100	26.700	334	276
Programme 18.02	Expansion économique.	1.635	91.775	59.344	60	-10.484	3.600	1.695	81.291	62.944
	<i>Fonds organique : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	102	102	0	0	0	0	102	102
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	102	102	0	0	0	0	102	102
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	102	102	0	0	0	0	102	102

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
		Crédits dissociés						Crédits dissociés		
		Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement				Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Programme 18.03	Restructuration et développement.	1.101	135.665	135.665	0	26.332	27.707	1.101	161.997	163.372
Programme 18.04	Zonings.	870	47.720	53.006	0	3.420	-1.474	870	51.140	51.532
Programme 18.05	Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides	4.048	9.450	9.527	-200	779	720	3.848	10.229	10.247
Programme 18.06	P.M.E. et Classes moyennes.	30.156	141.851	118.531	440	-695	-4.648	30.596	141.156	113.883
Programme 18.11	Promotion de l'Emploi.	21.023	13.950	14.797	-429	-376	-271	20.594	13.574	14.526
Programme 18.12	Forem.	0	160.032	160.032	0	0	0	0	160.032	160.032
	<i>Fonds organique : Fonds budgétaire en matière d'emploi</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Disponible pour l'année</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme 18.13	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	0	656.421	656.421	0	-559	-559	0	655.862	655.862
Programme 18.14	Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme 18.15	Economie sociale	455	20.282	17.374	108	164	-441	563	20.446	16.933
Programme 18.21	Formation professionnelle	2.320	45.382	61.266	339	5.002	-82	2.659	50.384	61.184
Programme 18.22	Forem - Formation.	0	179.464	174.748	0	1.497	1.497	0	180.961	176.245
Programme 18.23	Formation agricole.	5	1.427	1.437	0	0	0	5	1.427	1.437
Programme 18.24	IFAPME	0	54.984	53.484	0	500	500	0	55.484	53.984
Programme 18.25	Politiques croisées dans le cadre de la formation	9.576	10.001	11.093	-37	-101	-104	9.539	9.900	10.989
Programme 18.31	Recherche.	2.860	69.534	84.366	0	9.308	26.046	2.860	78.842	110.412
Programme 18.32	Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).	0	150.794	138.780	0	1.487	5.877	0	152.281	144.657
Programme 18.33	Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.	4.525	4.907	4.928	0	0	-380	4.525	4.907	4.548

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
		Crédits non dissociés	Crédits dissociés					Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
			Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement					Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
Programme 18.34	Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
	<i>Fonds organique : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation</i>									
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	31.121	59.154	0	0	0	0	31.121	59.154
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
	<i>Disponibles pour l'année</i>	0	48.121	76.154	0	0	0	0	48.121	76.154
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
	<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>	0	31.121	59.154	0	0	0	0	31.121	59.154
Programme 18.35	Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication	1.057	41.816	16.296	30	6.358	1.915	1.087	48.174	18.211
	<i>Totaux pour la division organique 18</i>	104.975	1.852.735	1.788.471	1.667	42.686	59.803	106.642	1.895.421	1.848.274
	<i>Division organique 19.</i>									
	<i>Fiscalité</i>									
Programme 19.01	Fonctionnel	9.509	5.033	5.081	566	125	125	10.075	5.158	5.206
Programme 19.02	Fiscalité	9.987	0	0	-2.508	0	0	7.479	0	0
	<i>Totaux pour la division organique 19</i>	19.496	5.033	5.081	-1.942	125	125	17.554	5.158	5.206
	<i>Division organique 32.</i>									
	<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens</i>									
Programme 32.01	Cofinancements européens 2007 - 2013	0	21.467	41.785	0	-9.773	-41.785	0	11.694	0
	<i>Totaux pour la division organique 32</i>	0	21.467	41.785	0	-9.773	-41.785	0	11.694	0

Titre VI - Service régional à gestion séparée

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	LIBELLES			
			2012 ajusté	ajustement	2012 2 F
		Agence wallonne de l'Air et du Climat			
		Recettes			
		<i>Section I. Opérations courantes</i>			
HE	06. 01	Prélèvement sur le fonds Kyoto	—	—	—
HE	06. 02	Dotation de la Région wallonne	5.110	—	5.110
HE	06. 03	Recettes issues des produits financiers des comptes spécifiques ouverts pour recueillir les fonds de tiers et de la gestion des comptes de l'Agence	—	—	—
HE	06. 04	Prélèvement sur le fonds Environnement - partie "chauffagistes"	100	—	100
HE	06. 05	(Nouveau) Contribution du SPW ou des OIP aux projets Fast-Start	—	1.000	1.000
HE	16. 01	Vente de services à des tiers	—	—	—
HE	16. 02	Redevances perçues dans le cadre des missions de l'Agence	—	—	—
HE	06. 04	Prélèvement sur le fonds de réserve de l'AwAC (2669868 EUR au 31-12-2010) création de l'AB	—	—	—
		<i>totaux pour la section I</i>	5.210	1.000	6.210
		<i>Section II. Opérations de capital</i>			
HE	08. 01	Prélèvement sur le fonds Kyoto	—	—	—
HE	50. 01	Fonds de tiers attribués à l'Agence pour l'exécution de plans d'actions ou programmes particuliers	—	—	—
HE	77. 01	Vente de biens d'investissement y compris des biens incorporels	—	—	—
		<i>totaux pour la section II</i>	0	0	0
		Totaux pour les recettes	5.210	1.000	6.210

(En milliersEUR)

Min. Ordon.	Article	LIBELLES	2012 ajusté			Ajustement			2012 2F		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
		Agence wallonne de l'Air et du Climat									
		Dépenses									
		<i>Section I. - Opérations courantes</i>									
HE	11. 01	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel (pour mémoire)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
HE	12. 01	Frais de fonctionnement, moyens de communication, véhicules, frais d'entretien, moyens informatiques spécifiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	160	—	—	—	—	—	160	—	—
HE	12. 02	Analyses, études, relations publiques en matière de qualité de l'air et de changements climatiques	1575	—	—	—	—	—	1575	—	—
HE	12. 03	Etudes et contrats de services – dépenses pluriannuelles	—	170	170	—	—	—	—	170	170
HE	30. 01	(Nouveau) Exécution du programme Fast-Start	—	—	—	—	1.600	1.000	—	1.600	1000
HE	32. 01	Subvention aux organismes privés sans but lucratif (nouveau numéro d'article remplace le 52.01)	100	—	—	—	—	—	100	—	—
HE	35. 01	Contribution à des organismes internationaux	130	—	—	—	—	—	130	—	—
HE	43. 01	Subventions de formations dans le cadre des missions de l'Agence	63	—	—	—	—	—	63	—	—
		<i>Totaux pour la section I.</i>	2.028	170	170		1600	1.000	2.028	1.770	1.170
		<i>Section II. - Opérations de capital</i>									
HE	52. 01	subvention aux organismes privés sans but lucratifs (CAW)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
HE	63. 01	Subvention aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement(CAW)	—	—	—	—	—	—	—	—	—
HE	74. 01	Achat de biens incorporels	2000	—	—	—	—	—	2000	—	—
HE	74. 02	Achat de biens meubles	75	—	—	—	—	—	75	—	—
HE	74. 03	Achat biens meubles spécifiques aux réseaux de mesure de la qualité de l'air	—	112	37	—	—	—	—	112	37
HE	88. 01	Participations à l'étranger	—	900	900	—	—	—	—	900	900
		<i>Totaux pour la section II.</i>	2.075	1.012	937				2.075	1.012	937
		<i>Totaux pour les dépenses</i>	4.103	1.182	1.107				4.103	2.782	2.107

Titre VII - ORGANISMES D'INTERET PUBLIC

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Tableau des recettes	R I E P	2012 1F	Ajustement	Total 2012
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique				
		<u>Opérations courantes</u>				
DE	06.00.00	Produits divers		0,0		0,0
DE	16.11.00	Participation du personnel dans les titres-repas		16,0		16,0
DE	16.20.01	Remboursement de salaire		180,0		180,0
DE	16.20.02	Produits résultant de conventions / prestations et de la vente de documents		270,0	-270,0	0,0
DE	39.00.00	Interventions des Institutions européennes dans le financement des études		0,0		0,0
DE	46.10.01	Subside de fonctionnement à l'IWEPS	P	4.900,0		4.900,0
DE	46.10.02	Subsides à l'IWEPS pour missions spécifiques complémentaires au programme de recherche	P	0,0		0,0
DE	46.10.03	Mener une évaluation du plan Marshall	P	200,0	70,0	270,0
TI	46.10.04	Dépenses liées à la mise en œuvre d'un Observatoire de la Santé	P	213,0		213,0
HE	46.10.05	Subventions aux organismes universitaires (CAW)	P	150,0		150,0
HE	46.10.06	Subvention à l'IWEPS pour le financement du programme de travail de l'Observatoire de la Mobilité	P	542,0		542,0
AN	46.10.07	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'Emploi	P	30,0		30,0
AN	46.10.08	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	P	0,0		0,0
MA	46.10.09	Subsides à l'IWEPS pour missions spécifiques en matière économique	P	0,0		0,0
NO	46.10.10	Recettes liées à la mesure III.1. du PM2. Vert	P	110,0		110,0
NO	46.10.11	Recettes liées à la recherche scientifique en matière de logement	P	120,0		120,0
		Total des recettes		6.731,0	-200,0	6.531,0

Min. Ordon.	Article	Libellé	R I E P	Crédits dissociés 2012											
				2012 1F	Ajustement	Total	2012 1F	Ajustement	Total 2012	2012 1F	Ajustement	Total 2012			
				(en m€)			Crédits d'engagement (en m€)			Crédits d'ordonnement (en m€)					
		II. Dépenses liées aux missions décentralisées:													
		Opérations courantes													
DE	12.11.21	Conventions de recherche	R				1.905,0	-455,0	1.450,0	1.705,0	-435,0	1.270,0			
DE	12.11.22	Enquêtes	R				1.635,0	-305,0	1.330,0	1.235,0	-135,0	1.100,0			
AN	12.11.23	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de l'Emploi	R				185,0		185,0	185,0		185,0			
HE	12.11.24	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de la Mobilité	R				101,0	-5,0	96,0	281,0	150,0	431,0			
AN	12.11.25	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	R				0,0		0,0	0,0		0,0			
MA	12.11.26	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services en matière économique	R							0,0		0,0			
TI	12.11.27	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de la Santé	R				45,0		45,0	45,0		45,0			
DE	12.11.28	(Nouveau) Bourses doctorats					90,0		90,0	30,0		30,0			
		Total des dépenses courantes					3.961,0	-765,0	3.196,0	3.481,0	-420,0	3.061,0			
		Opérations d'investissement					pm		pm	pm		pm			
		Total des dépenses					5.745,0	30,0	5.775,0	9.706,0	-735,0	8.971,0	9.226,0	-390,0	8.836,0
		Total des recettes										6.731,0	-200,0	6.531,0	
		Différence										2.495,0	-190,0	2.305,0	

Min. Ord.	Article	Libellé	2012 1er Feuilleton	Ajustement	2012 2ème Feuilleton
		Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de Qualité			
		RECETTES			
		Chapitre 41			
		Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire			
CD	16.01.11	Produits de prestations (cotisations, marque commerciale, ...)	2.980	105	3.085
CD	16.02.11	Vente de matériel de promotion	5	0	5
CD	11.01.40	Intervention du personnel dans le coût des titres repas	7	0	7
CD	26.01.10	Intérêts sur placements	0	0	0
		<i>Total du chapitre 41</i>	2.992	105	3.097
		Chapitre 43			
		Produits de la vente d'objets patrimoniaux			
CD	74.01.10	Vente de matériel roulant	2	0	2
		<i>Total du chapitre 43</i>	2	0	2
		Chapitre 45			
		Intervention de la Région et autres			
CD	39.01.10	Intervention CE	35	0	35
CD	46.01.30	00- Subvention Région wallonne 01- Subvention complémentaire RW "crise viande bovine"	5.885 0	0 0	5.885 0
		<i>Total du chapitre 45</i>	5.920	0	5.920
		TOTAUX POUR LES RECETTES	8.914	105	9.019

Min. Ord.	Article	Libellé	2012 1er Feuilleton	Ajustement	2012 2ème Feuilleton
		DEPENSES			
		Chapitre 51			
		Sommes dues aux personnes attachées à l'organisme			
CD	11.01.00	Rémunération	1.813	-13	1.800
CD	11.02.20	Charges sociales (cotisations patronales, assurances légales, surveillance médicale, ...)	548	0	548
CD	11.03.40	Autres avantages financiers (chèques repas, ...)	63	0	63
CD	11.04.31	Allocations familiales	38	0	38
CD	12.01.00	Indemnités des membres des Commissions	12	0	12
CD	12.02.11	Déplacements, frais de représentation, ...	66	0	66
		<i>Total du chapitre 51</i>	2.540	-13	2.527
		Chapitre 52			
		Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux...ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés			
CD	12.03.12	Location d'immeubles	225	0	225
CD	12.04.11	Location de matériel et de mobilier	31	0	31
CD	12.05.11	Frais de bureau	115	0	115
CD	12.06.30	Promotion de l'agriculture (05)	3.489	650	4.139
		.01 spécificité de l'agriculture w. (05)	489	300	789
		.02 image positive des entreprises et des produits (05)	1000	100	1100
		.03 promotion générique des produits (qualité) (05)	1000	150	1150
		.04 développement au goût et aux saveurs (05)	250	50	300
		.05 promotion fct. Sociale, culturelle et environnementale de l'agric. (05)	200	0	200
		.06 promotion de la marque collective et des produits de qualité différenciée (05)	150	0	150
		.07 promotion des différents modes de distribution (05)	400	50	450
CD	12.07.11	Frais de contentieux	22	15	37
CD	12.08.11	Frais financiers	1	0	1
CD	12.09.11	Frais pour matériel roulant	41	0	41
CD	12.10.11	Frais pour matériel informatique	76	0	76
CD	30.01.00	Subventions	2.290	350	2640
		.01 spécificité de l'agriculture	450	100	550
		.02 image des produits et producteurs	750	250	1000
		.03 promotion de la fonction sociale, culturelle et environnementale de l'agriculture	640	0	640
		.04 autres	100	0	100
		.05 qualité différenciée et marque collective	350	0	350
CD	50.01.00	Subventions en capital	10	0	10
		<i>Total du chapitre 52</i>	6.300	1015	7.315
		Chapitre 53			
		Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice par l'organisme de sa mission statutaire			
CD	12.11.30	Promotion de l'agriculture - subv compl RW (08)	0	0	0
		.01 produits agricoles locaux (08)	0	0	0
		.02 campagne viande bovine (08)	0	0	0
		.03 nutrition (08)	0	0	0
CD	30.01.00	Subventions - subv compl RW (08)	0	0	0
		.01 produits agricoles locaux (08)	0	0	0
		<i>Total du chapitre 53</i>	0	0	0
		Chapitre 55			
		Sommes dues à des tiers pour l'acquisition des biens patrimoniaux			
CD	71.01.00	Immeubles	0	0	0
CD	74.01.10	Acquisition matériel roulant	25	0	25
CD	74.02.22	Acquisition matériel informatique	7	3	10
CD	74.03.22	Acquisition de mobilier	42	0	42
		<i>Total du chapitre 55</i>	74	3	77
		TOTAUX POUR LES DEPENSES	8.914	1.005	9.919
		PRELEVEMENT DANS RESERVES DE L'ORGANISMES	0	0	900

Min. Ordon.	Article	Tableau des recettes	2012 initial	ajustement	2012 2F
		INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON			
		<u>Recettes courantes</u>			
CD	16.01.12	Participation du personnel dans les titres-repas	17	-	17
CD	16.10.01	Ventes de biens non durables et de services à l'Archéoforum	83	-	83
CD	16.10.02	Ventes de biens non durables et de services au CWAB	p.m.	-	p.m.
CD	16.11.10	Produits résultant de conventions / prestations	16	-	16
CD	16.12.10	Produits résultant de la vente de services à la Paix-Dieu	230	-20	210
CD	16.13.10	Produits résultant de la gestion de biens régionaux confiés à l'IPW	52	-	52
CD	16.14.10	Produits résultant de la vente de documents	110	-	110
CD	16.20.00	Produits résultant de services en faveur d'administrations publiques autres que la Région wallonne	10	-	10
CD	28.11.00	Concessions et dividendes reçus	p.m.	-	p.m.
CD	38.00.00	Produits divers en provenance du privé	80	10	90
CD	38.00.10	Libéralités reçues dans le cadre du compte de projets	p.m.	-	p.m.
CD	39.11.10	Interventions des Institutions européennes dans le coût des stages de formation	p.m.	-	p.m.
CD	46.10.00	Dotation de la Région wallonne	6774	-	6774
CD	46.10.01	Dotation complémentaire de la Région wallonne	2085	-	2085
CD	46.10.10	Encours sur dotation antérieure	p.m.	-	p.m.
CD	46.10.20	Produits divers en provenance du même groupe institutionnel	71	-	71
CD	46.11.00	Interventions diverses dans les coûts des missions de formation de la Paix-Dieu	51	-	51
		Total des recettes courantes	9579	-10	9569
		<u>Recettes de capital</u>			
CD	59.11.10	Interventions des Institutions européennes dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	469	86	555
CD	66.11.10	Intervention des pouvoirs régionaux dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	7829	-3643	4186
CD	68.00.00	Remboursement de travaux et d'études préfinancés par l'Institut pour compte de pouvoirs subordonnés	p.m.	-	p.m.
CD	76.11.30	Produits de la vente de biens réhabilités	p.m.	-	p.m.
CD	77.40.00	Produits de la vente d'objets de valeur	p.m.	-	p.m.
		Total des recettes de capital	8298	-3557	4741
		<u>Total des recettes</u>	17877	-3567	14310
		Réserves reportées (art.223, 7° sub. art.5 décret du 1er avril 1999)	2062	3829	5891
		Total des ressources (art.223 sub. art.5 décret du 1er avril 1999)	19939	262	20201

Min. Ordon.	Article	Tableau des dépenses	2012 initial			Ajustement			2012 2F		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nement
		INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON									
		<u>I. Budget de fonctionnement</u>									
		<u>1 - Personnel</u>									
CD	11.11.00	Rémunérations : traitements bruts imposables	2.722	—	—	163	—	—	2.885		
CD	11.12.00	Autres éléments de la rémunération	409	—	—	-19	—	—	390		
CD	11.12.20	Commission consultative : frais et jetons de présence des membres	5	—	—	—	—	—	5		
CD	11.20.00	ONSS, cotisations et assurances patronales	1.169	—	—	-79	—	—	1.090		
CD	11.30.00	Allocations directes : allocations familiales	5	—	—	—	—	—	5		
CD	11.40.00	Autres avantages	133	—	—	-23	—	—	110		
		<u>Total des dépenses liées au personnel</u>	4.443	—	—	42	—	—	4.485		
		<u>2 - Services et biens non repris à l'inventaire</u>									
CD	12.10.10	Frais de voyage et d'éloignement	75	—	—	—	—	—	75		
CD	12.11.11	Fournitures et frais divers	188	—	—	—	—	—	188		
CD	12.11.12	Matériel informatique (fonctionnement)	100	—	—	—	—	—	100		
CD	12.11.13	Location / maintenance de matériel divers dont technique	70	—	—	—	—	—	70		
CD	12.11.14	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement)	460	—	—	—	—	—	460		
CD	12.11.15	Matériel roulant (fonctionnement des véhicules)	58	—	—	—	—	—	58		
CD	12.11.16	Frais juridiques et financiers	25	—	—	7	—	—	32		
CD	12.11.17	Autres frais liés au personnel	195	—	—	65	—	—	260		
		<u>Total des services et biens non repris à l'inventaire</u>	1.171	—	—	72	—	—	1.243		
		<u>3 - Biens acquis repris à l'inventaire</u>									
CD	74.01.10	Acquisition de véhicules	25	—	—	5	—	—	30		
CD	74.02.20	Téléphones et fax	10	—	—	—	—	—	10		
CD	74.03.20	Livres de bibliothèques, CD-rom, etc.	15	—	—	—	—	—	15		
CD	74.04.20	Acquisition de mobilier	30	—	—	10	—	—	40		
CD	74.05.20	Acquisition de matériel et licences informatiques	101	—	—	30	—	—	131		
CD	74.06.20	Acquisition de matériel divers, dont technique	35	—	—	8	—	—	43		
		<u>Total des biens acquis repris à l'inventaire</u>	216	—	—	53	—	—	269		
		Total des dépenses de fonctionnement	5.830	—	—	167	—	—	5.997		

Min. Ordon.	Article	Tableau des dépenses	2012 initial			Ajustement			2012 2F		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
		II. Dépenses liées aux missions décrétales									
		Opérations courantes									
CD	12.10.20	Dépenses liées à l'exploitation de l'Archéoforum de Liège	231	—	—	—	—	—	231	—	—
CD	12.10.30	Dépenses liées à l'exploitation du CWAB	PM	—	—	—	—	—	PM	—	—
CD	12.11.10	(Nouvel intitulé) Stages de formations et classes d'éveil : rémunérations des formateurs	147	—	—	103	—	—	250	—	—
CD	12.11.20	Dépenses liées à l'organisation d'une maîtrise complémentaire en conservation-restauration à la Paix-Dieu	35	—	—	—	—	—	35	—	—
CD	12.12.30	Fournitures et services destinés aux stages et classes d'éveil	158	—	—	—	—	—	158	—	—
CD	12.13.10	Actions de promotions et de communication : événements et supports promotionnels en rapport avec les missions immobilières et le Centre de la Paix-Dieu	150	—	—	—	—	—	150	—	—
CD	12.14.10	Organisation des Journées du Patrimoine	220	—	—	—	—	—	220	—	—
CD	12.15.10	Édition ou publication de documents imprimés, sonores, audiovisuels ou télématiques en rapport avec les missions immobilières et le Centre de la Paix-Dieu	—	214	211	—	—	—	—	214	211
CD	12.16.10	Entretien et fonctionnement des biens classés confiés à l'IPW	105	—	—	20	—	—	125	—	—
CD	12.17.10	Frais d'études et honoraires ne se rapportant pas directement à des travaux	—	196	134	—	53	87	—	249	221
CD	12.17.20	Conseil en réaffectation de monuments : activités, études et honoraires	20	—	—	—	—	—	20	—	—
CD	12.18.10	Réalisation d'un ouvrage technique en collaboration avec un formateur du Centre de la Paix-Dieu	PM	—	—	—	—	—	PM	—	—
CD	12.19.10	Relations publiques, participation et organisations des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, réalisation de documents audiovisuels ou télématiques liées à la sensibilisation au patrimoine	—	620	460	—	-60	—	—	560	460
CD	12.19.20	Productions de publications	—	421	435	—	—	—	—	421	435
CD	31.32.00	Subventions à des associations pour la gestion de propriétés régionales	1.013	—	—	-3	—	—	1.010	—	—
CD	33.01.00	Subventions à des associations (secteur privé) pour la réalisation ponctuelle de publications, d'expositions ou de manifestations de toute nature relative à la promotion du patrimoine	395	—	—	-50	—	—	345	—	—
CD	33.04.00	Subventions au secteur privé relatives aux journées du Patrimoine	50	—	—	—	—	—	50	—	—

Min. Ordon.	Article	Tableau des dépenses	2012 initial			Ajustement			2012 2F		
			Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
				Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
CD	33.08.00	Subventions à des associations (secteur privé) pour la réalisation de leur action en faveur du patrimoine	820	—	—	16	—	—	836	—	—
CD	34.00.00	Allocations, prix et bourses de formation	5	—	—	—	—	—	5	—	—
CD	41.02.00	Subventions au secteur public relatives aux journées du Patrimoine	25	—	—	—	—	—	25	—	—
CD	41.10.00	Subventions à des associations (secteur public) pour la réalisation ponctuelle de publications, d'expositions ou de manifestations de toute nature relative à la promotion du patrimoine	50	—	—	—	—	—	50	—	—
		Total des dépenses courantes	3.424	1.451	1.240	86	-7	87	3.510	1.444	1.327
		Opérations d'investissement									
CD	71.11.30	Acquisition de droits réels immobiliers	p.m.	—	—	p.m.	—	—	p.m.	—	—
CD	72.11.30	Travaux de restauration, rénovation, ou réhabilitation de biens classés appartenant à l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	—	9.231	1.725	—	-441	-668	8.790	1.057	—
CD	72.12.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation des biens classés appartenant à la Région wallonne, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	—	8.961	5.005	—	-2.858	-2.024	6.103	2.981	—
CD	72.13.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation de la Paix-Dieu, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	—	4.630	1.786	—	-3.740	80	890	1.866	—
CD	72.14.30	Travaux de rénovation du siège de l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	—	80	80	—	—	—	80	80	—
CD	72.15.30	Travaux de rénovation de l'hôtel de Soër de Solière	—	p.m.	p.m.	—	—	—	p.m.	p.m.	—
CD	72.16.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation sur d'autres biens classés inscrits sur les listes de l'IPW	—	31	186	—	101	-8	132	178	—
CD	74.11.00	Acquisition de biens meubles divers (meublier pédagogique ou objet de valeur et œuvre d'art)	5	—	—	—	—	—	5	—	—
CD	74.30.00	Frais notariés	12	—	—	—	—	—	12	—	—
CD	81.11.40	Participation dans des sociétés ou partenariats	—	p.m.	p.m.	—	—	—	—	p.m.	p.m.
		Total des dépenses d'investissement	17	22.933	8.782	—	-6.938	-2.620	17	15.995	6.162
		Total des dépenses liées aux missions décrétales	3.441	24.384	10.022	86	-6.945	-2.533	3.527	17.439	7.489
		Total des dépenses	9.271	24.384	10.022	253	-6.945	-2.533	9.524	17.439	7.489

Min. Ordon.	Code SBC	Libellé	2012 ajusté (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2012 2F (en EUR)
		CENTRE REGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES			
		RECETTES			
		<u>Chapitre 41</u>			
		<i>Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire</i>			
FU		Recettes fonctionnelles			
FU	06.00.00	Résultat exercice antérieur			
		a) Excédent subvention - Frais de fonctionnement			
		b) Excédent subvention - Frais d'établissements			
FU	06.00.00	Produits de droits, redevances, produits et profits divers (Centre Régional de la Formation)	293.000	431.800	724.800
FU	11.00.40	Récupération de frais administratifs pour compte de tiers	0		0
FU	11.00.40	a) Frais généraux d'administration	150.000		150.000
		b) Participation du personnel dans les titres repas	13.000		13.000
		Intérêts sur placements (créditeurs)	0		0
FU	26.00.10	Recettes exceptionnelles	200.000		200.000
		Prise en charge d'un quantum des frais du Centre par le débit du compte CRAC	0		0
		Total du chapitre 41	656 000	431 800	1 087 800
		<u>Chapitre 42</u>			
		<i>Recettes avec affectations spéciales</i>			
		Total du chapitre 42	0	0	0
		<u>Chapitre 43</u>			
		<i>Produits de la vente d'objets patrimoniaux</i>			
FU	77.00.20	Mobilier			
FU	77.00.20	Matériel			
FU	77.00.10	Véhicules automobiles			
FU	08.00.30	Récupération de garanties déposées			
		Total du chapitre 43	0	0	0
		<u>Chapitre 44</u>			
		<i>Recettes financières patrimoniales</i>			
FU		Donations et legs			
FU		Produits des emprunts			
FU		Avances remboursables			
FU		Réalisations de placements			
FU		Produits divers du patrimoine immobilier			
FU		Remboursements sur avances récupérables			
FU		accordés au personnel			
FU		Remboursements sur avances récupérables consenties à ou pour compte de tiers			
		Total du chapitre 44	0	0	0

Min. Ordon.	Code SBC	Libellé	2012 ajusté (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2012 2F (en EUR)
		<u>Chapitre 45</u> <i>Intervention de la Région</i>			
FU	46.01.12	Montants nécessaires pour équilibrer le budget a) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Centre Régional d'aide aux Communes (Centre)	2.721.000		2.721.000
FU	46.03.12	b) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Conseil Régional de la formation du Personnel des Pouvoirs locaux de Wallonie (CRF)	745.000		745.000
FU	66.01.12	c) subventions au Centre pour frais d'établissement du Centre	157.000		157.000
FU	66.03.12	d) subventions au Centre pour frais d'établissement du CRF	10.000		10.000
		Total du chapitre 45	3 633 000	0	3 633 000
		<u>Chapitre 49</u> <i>Recettes pour ordre</i>			
		Versements de garanties			
		Fonds en souffrance			
		Total du chapitre 49	0	0	0
		TOTAUX POUR LES RECETTES (a)	4.289.000	431.800	4.720.800
		EXCEDENT SUBVENTION REGION WALLONNE EXERCICES PRECEDENTS			
		<u>Chapitre 50</u>			
		Mouvement interne	550.000		550.000
		TOTAUX POUR LES EXCEDENTS (b)	550.000	0	550.000
		TOTAL RECETTES (a)+(b)	4.839.000	431.800	5.270.800
		DEPENSES			
		<u>Chapitre 51</u>			
		<i>Paiements aux personnes attachées à l'organisme</i>			
FU	11.00.11	Rémunération du personnel	2.399.000		2.434.000
FU	11.01.11	a) Personnel statutaire	315.000		315.000
FU	11.01.11	b) Personnel contractuel du Centre	1.650.000		1.650.000
FU	11.03.11	c) Personnel contractuel du CRF	434.000	35.000	469.000
FU	11.00.12	Autres éléments de rémunération	2.60.000		2.63.000
FU	11.01.12	a) Personnel statutaire	35.000		35.000
FU	11.01.12	b) Personnel contractuel du Centre	172.000		172.000
FU	11.03.12	c) Personnel contractuel du CRF	53.000	3.000	56.000
FU	11.00.20	Charges de pension du personnel statutaire	820.000		831.000
FU	11.01.20	a) Centre statutaires	142.000		142.000
FU	11.01.20	b) Centre contractuels	535.000		535.000

Min. Ordon.	Code SBC	Libellé	2012 ajusté (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2012 2F (en EUR)
FU	11.03.20	c) CRF	143.000		154.000
FU	11.00.31	Charges sociales extra-légales intervention patronale	9.000	11.000	9.000
FU	11.01.31	Centre	9.000		9.000
FU	11.00.40	Titres repas	64.000		65.000
FU	11.01.40	a) Centre	52.000		52.000
FU	11.03.40	b) CRF	12.000	1.000	13.000
FU	12.00.21	Formation professionnelle	6.000		6.000
FU	12.01.21	a) Centre	2.000		2.000
FU	12.03.21	b) CRF	4.000		4.000
		Indemnités et allocations couvrant des charges réelles			0
		Indemnités ne couvrant pas des charges réelles			0
FU	12.00.21	Honoraires forfait Med-Trav	4.000		4.000
FU	12.01.21	a) Centre	3.000		3.000
FU	12.01.22	b) CRF	1.000		1.000
FU	12.00.11	Cotisations secrétariat social	16.000		17.000
FU	12.01.11	a) Centre	12.000		12.000
FU	12.03.11	b) CRF	4.000	1.000	5.000
FU	12.00.11	Service social	18.000		18.800
FU	12.01.11	a) Centre	14.000		14.000
FU	12.03.11	b) CRF	4.000	800	4.800
FU	12.00.11	Indemnités et abonnements déplacement domicile lieu de travail	35.000		36.500
FU	12.01.11	a) Centre	28.000		28.000
FU	12.03.11	b) CRF	7.000	1.500	8.500
		Indemnités vêtements de travail Centre	6.000		6.000
FU	12.00.21	Rétributions autres que celles du personnel	20.000		20.000
FU	12.01.21	a) Comité d'orientation du Centre	0		0
FU	12.03.21	b) CRF	20.000		20.000
FU	12.00.31	Remboursement des rémunérations du personnel détaché	46.000		46.000
FU	12.01.31	a) Centre	46.000		46.000
FU	12.03.31	b) CRF	0		0
		Frais de représentation-déplacements			
FU	12.00.11	Représentations	9.000		9.000
FU	12.01.11	a) Centre	5.000		5.000
FU	12.03.11	b) CRF	4.000		4.000
FU	11.00.12	Déplacements	13.000		13.000
FU	11.01.12	a) Centre	3.000		3.000
FU	11.03.12	e) CRF	10.000		10.000
Total du chapitre 51			3.725.000	53.300	3.778.300

Min. Ordon.	Code SBC	Libellé	2012 ajusté (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2012 2F (en EUR)
		<u>Chapitre 52</u>			
		<i>Paiements à des tiers pour prestations, fournitures, travaux... ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés</i>			
		Locaux et matériel			
FU	12.00.11	Bâtiment : Entretien, maintenance, charges et divers	140.000		140.000
FU	12.00.11	Location de matériel et de mobilier	11.000		11.000
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel, du mobilier	20.000		20.000
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel roulant	10.000		10.000
FU	12.00.11	Assurances	19.000		19.000
FU	12.00.50	Impôts, taxes communales et provinciales, taxes circulaires	2.000		2.000
FU	12.00.11	Combustibles pour véhicules automobiles	24.000		24.000
FU	12.00.11	Divers	2.000		2.000
		Bureau			
		Frais de bureau généralement quelconques Centre et CRF	50.000		50.000
FU	12.00.11	a) Fournitures de bureau	9.000		9.000
FU	12.00.11	b) Affranchissement du courrier	5.000		5.000
FU	12.00.11	c) Téléphone et télégraphie	23.000		23.000
FU	12.00.11	d) Documentation (journaux, périodiques et ouvrages juridiques)	7.000		7.000
FU	12.00.11	e) Licences informatiques	1.000		1.000
FU	12.00.11	f) Poubelles, étrennes	0		0
FU	12.00.11	g) Petit matériel de bureau	4.000		4.000
FU	12.00.11	h) Frais de banque et de CCP	0		0
FU	12.00.11	i) Divers	1.000		1.000
FU	12.00.30	Publications, propagande, publicité, réunion et colloques			
		Frais généralement quelconques de publications, propagande et publicité	55.000		257.500
FU	12.00.30	a) Centre	5.000		5.000
FU	12.01.30	b) CRF	50.000	202.500	252.500
FU	12.00.30	Réunions et colloques	107.000		112.500
FU	12.01.30	a) Centre	22.000		22.000
85	12.03.30	b) CRF	85.000	5.500	90.500
		Contentieux			
FU	12.00.30	Charges financières	8.000		8.000
		Intérêts sur emprunts			
FU	12.00.30	Courrage et frais			
		Autres prestations et travaux par tiers			
FU	12.00.30	Mission de consultance	489.000		619.500
FU	12.01.30	a) Centre	245.000		245.000
FU	12.03.30	b) C.R.F.	244.000	130.500	374.500
		Total du chapitre 52	937.000	338.500	1.275.500

Min. Ordon.	Code SBC	Libellé	2012 ajusté (en EUR)	Ajustement (en EUR)	2012 2F (en EUR)
		<u>Chapitre 55</u>			
		<i>Paie ment à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux</i>			
FU	74.00.22	Mobilier	15.000		15.000
FU	74.01.22	a) Centre	10.000		10.000
FU	74.00.22	b) C.R.F.	5.000		5.000
FU	74.01.22	Matériel divers et technique	65.000		80.000
FU	74.01.22	a) Centre	55.000		55.000
FU	74.01.10	b) C.R.F.	10.000	15.000	25.000
FU	74.00.22	Véhicules automobiles	80.000		80.000
FU	74.01.22	Matériel informatique	17.000		42.000
		a) Centre	12.000		12.000
		b) C.R.F.	5.000	25.000	30.000
		Total du chapitre 55	177.000	40.000	217.000
		<u>Chapitre 57</u>			
		<i>Affectation du boni</i>			
FU	03.00.20	Versement à la Région			
		Total du chapitre 57	0	0	0
		<u>Chapitre 59</u>			
		<i>Dépenses pour ordre</i>			
FU	03.00.30	Remboursement de garanties			
FU	03.00.30	Affectations des fonds en souffrance			
		Total du chapitre 59	0	0	0
		TOTAUX POUR LES DEPENSES	4.839.000	431.800	5.270.800

Min. ordon	Article	LIBELLES	2012 initial	ajustement	2012 2F
		INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC			
		RECETTES			
HE	08 01 20	(Nouveau) Utilisation du Fonds Moerman	0	200	200
HE	16 01 11	Vente de biens non durables et de services	4559	0	4559
HE	39 01 10	UE – Interventions	361	0	361
HE	46 01 40	Subventions relatives au fonctionnement et au développement	926	500	1426
HE	46 02 40	Subventions relatives à des missions permanentes	14330	0	14330
HE	46 03 40	Subventions relatives à des missions à vocation permanente	2184	0	2184
HE	46 04 40	Subventions relatives à des missions temporaires	3676	-500	3176
HE	46 05 40	Subventions relatives à des dépenses d'infrastructures immobilières courantes	250	0	250
HE	46 06 40	Subventions relatives aux activités européennes	405	0	405
HE	46 07 40	Subventions relatives aux charges du passé	842	0	842
HE	46 09 40	Subventions relatives à ETP-Wallonie	144	0	144
		SOUS-TOTAL POUR LES RECETTES	27677	200	27877
		<u>Opérations internes</u>	0	0	0
HE	08 01 20	Prélèvement sur fonds propres	2398	0	2398
		TOTAL GENERAL POUR LES RECETTES	30075	200	30275

Min. ordon	Article	LIBELLES	2012 initial	ajustement	2012 2F
		DEPENSES			
HE	11 01 11	Rémunérations	13383	-53	13330
HE	11 01 12	Rémunérations correspondant aux charges du passé	842	0	842
HE	11 01 20	Cotisations sociales	4015	-47	3968
HE	11 01 40	Service social, titres-repas, vêtements de travail	440	0	440
HE	12 01 11	Frais de fonctionnement	5102	0	5102
HE	12 01 12	Assurance-groupe	2398	0	2398
HE	12 01 30	Collaboration de tiers et sous-traitance	1329	0	1329
HE	12 01 40	Capital ETP-Wallonie	144	0	144
HE	74 01 22	Acquisition de mobilier, matériel et livres	1987	210	2197
HE	74 01 10	Acquisition de véhicules	151	90	241
HE	74 01 30	Immeubles (infrastructures SIPP)	250	0	250
HE	74 01 40	Investissements matériels	34	0	34
		TOTAL POUR LES DEPENSES	30075	200	30275

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement				
<i>i = programme d'investissement</i>														
				<i>Division organique 02.</i>										
				<i>Dépenses de cabinet</i>										
				Programme 02.01.										
				Subsistance.										
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
DE	11	01	00	01	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
DE	11	02	00	01	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.129	—	—	-20	—	—	2.109	—	—
DE	11	03	11	01	Remboursements de traitements	502	—	—	—	—	—	502	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2								
					Dépenses années antérieures	(23)						(23)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2								
DE	11	04	40	01	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	—	—	20	—	—	120	—	—
DE	12	06	00	01	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	12	19	11	01	Frais de fonctionnement du cabinet	638	—	—	—	—	—	638	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1								
					Dépenses années antérieures	(10)						(10)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3.521	0	0	0	0	0	3.521	0	0
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DE	74	01	00	01	Dépenses patrimoniales du cabinet	147	—	—	—	—	—	147	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	147	0	0	0	0	0	147	0	0
					Totaux pour le programme 02.01.	3.668	0	0	0	0	0	3.668	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.02.									
					Subsistance.									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
NO	11	01	00	02	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
NO	11	02	00	02	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.050	—	—	-50	—	—	2.000	—	—
NO	11	04	40	02	Indemnités généralement quelconques au personnel	110	—	—	—	—	—	110	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
				Programme 02.04.										
				Subsistance.										
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
MA	11	01	00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
MA	11	02	00	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.250	—	—	-40	—	—	2.210	—	—
MA	11	03	00	04	Remboursement de traitements	0	—	—	—	—	—	0	—	—
MA	11	04	40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	—	—	—	—	—	120	—	—
MA	12	06	00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	—	—	—	7	—	—
MA	12	19	11	04	Frais de fonctionnement du cabinet	566	—	—	—	—	—	566	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(19)						(19)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3.081	0	0	-40	0	0	3.041	0	0
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
MA	74	01	00	04	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	—	—	40	—	—	160	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	120	0	0	40	0	0	160	0	0
					Totaux pour le programme 02.04.	3.201	0	0	0	0	0	3.201	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.05.									
					Subsistance.									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
FU	11	01	00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—	—	—	—	119	—	—
FU	11	02	00	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.038	—	—	-55	—	—	1.983	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-12								
FU	11	04	40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel	126	—	—	—	—	—	126	—	—
FU	12	06	00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—	—	—	—	7	—	—
FU	12	19	11	05	Frais de fonctionnement du cabinet	480	—	—	—	—	—	480	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2.770	0	0	-55	0	0	2.715	0	0

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
<i>i = programme d'investissement</i>													
				<i>Division organique 09.</i>									
				<i>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>									
				Programme 09.01.									
				Conseil économique et social de la Région wallonne.									
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DE	41	01	40	01	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne	4.191	—	—	221	—	—	4.412	—
DE	41	02	40	01	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESRW	410	—	—	90	—	—	500	—
TI	41	03	40	01	Dotation complémentaire au CESRW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	100	—	—	—	—	—	100	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4.701	0	0	311	0	0	5.012	0
					Totaux pour le programme 09.01.	4.701	0	0	311	0	0	5.012	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.02.								
					Service social.								
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
NO	33	01	00	02	Subvention en matière de Service social	4.069	—	—	—	—	—	4.069	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4.069	0	0	0	0	0	4.069	0
					Totaux pour le programme 09.02.	4.069	0	0	0	0	0	4.069	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.03.								
					Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets								
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
DE	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	18	—	—	—	—	—	18	—
DE	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	969	—	—	42	—	—	1.011	—

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
DE	11	03	00	03	Allocations accordées aux membres des cabinets dissous	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	39	—	—	4	—	—	43	—	—
DE	12	04	40	03	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	102	—	—	—	—	—	102	—	—
DE	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	24	—	—	—	—	—	24	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)						(1)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	600	—	—	—	—	—	600	—	—
DE	12	08	00	03	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	50	—	—	—	—	—	50	—	—
DE	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	60	—	—	—	—	—	60	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.863	0	0	46	0	0	1.909	0	0
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DE	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	20	—	—	—	—	—	20	—	—
DE	74	02	00	03	Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	20	0	0	0	0	0	20	0	0
					Totaux pour le programme 09.03.	1.883	0	0	46	0	0	1.929	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.04.									
					Commissariat wallon EASI-WAL									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DE	11	01	00	04	Allocations et indemnités du personnel	217	—	—	—	—	—	217	—	—
NO	11	11	00	04	Rémunérations des agents de la cellule Easi-Wal	1.353	—	—	50	—	—	1.403	—	—
DE	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	0	—	—	—	—	—	0	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
DE	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	—	1.735	2.277	—	-350	-376	—	1.385	1.901
DE	12	03	00	04	Achats de biens et services liés au renforcement de la dynamique de simplification administrative dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.	—	1.111	258	—	-52	100	—	1.059	358
					Dont arrêté(s) de transfert									
DE	12	04	11	04	Partage des données relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	—	470	300	—	—	-100	—	470	200
DE	30	01	00	04	Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	0	75	—	150	216	—	150	291
DE	40	01	00	04	Subventions aux institutions et associations publiques relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	40	02	00	04	Subventions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	—	—	—	100	150	—	100	150
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.570	3.316	2.910	50	-152	-10	1.620	3.164	2.900
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DE	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	15	—	—	10	—	—	25	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	15	0	0	10	0	0	25	0	0
					Totaux pour le programme 09.04.	1.585	3.316	2.910	60	-152	-10	1.645	3.164	2.900
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.06.									
					Secrétariat du Gouvernement wallon									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DE	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel	432	—	—	—	—	—	432	—	—
DE	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	33	—	—	—	—	—	33	—	—
DE	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	50	—	—	—	—	—	50	—	—
DE	12	09	11	06	Frais de fonctionnement	503	—	—	—	—	—	503	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.018	0	0	0	0	0	1.018	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F					
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés				
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement			
<i>i = programme d'investissement</i>																
DE	74	02	00	06	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>											
					Dépenses patrimoniales	47	—	—	—	—	—	—	—	47	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	47	0	0	0	0	0	0	0	47	0	0
					Totaux pour le programme 09.06.	1.065	0	0	0	0	0	0	0	1.065	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Programme 09.07																
Collaborateurs des Ministres sortis de charge																
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>																
DE	11	01	00	07	Traitement et indemnités	501	—	—	-3	—	—	498	—	—		
DE	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	22	—	—	—	—	—	22	—	—		
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						523	0	0	-3	0	0	520	0	0		
Totaux pour le programme 09.07.						523	0	0	-3	0	0	520	0	0		
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<i>Dont fonds organiques</i>						—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>						—	—	—	—	—	—	—	—	—		
Programme 09.08																
Commissariat général au Tourisme																
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>																
FU	41	06	00	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	1.200	1.200	—	—	—	—	1.200	1.200		
FU	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	48.432	—	—	—	—	—	48.432	—	—		
FU	43	03	00	08	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	—	0	1.315	—	800	—	—	800	1.315		
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>																
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						48.432	1.200	2.515	0	800	0	48.432	2.000	2.515		

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
				Programme 09.10										
				Commerce extérieur et investisseurs étrangers										
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
MA	41	01	40	10	Subvention à l'AWEX pour la section "Investissements étrangers"	—	4.426	4.426	—	—	—	—	4.426	4.426
MA	41	03	40	10	Dotation à l'AWEX	—	58.703	58.703	—	50	50	—	58.753	58.753
MA	41	04	40	10	Subvention à l'AWEX - Lignes bilatérales et Pays Emergents (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	3.657	3.657	—	—	—	—	3.657	3.657
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.157	+2.157						
MA	41	09	40	10	Subvention à l'AWEX - Participation à des fonds internationaux (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	500	500	—	—	—	—	500	500
MA	41	10	00	10	Subvention à l'AWEX - Recherche et accueil des investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe II)	—	1.877	1.877	—	—	—	—	1.877	1.877
					Dont arrêté(s) de transfert		-1.317	-1.317						
MA	41	11	00	10	Dotation complémentaire à l'AWEX - Bourses Explort (Marshall 2.vert - Axe 1)	—	400	400	—	—	—	—	400	400
MA	41	12	40	10	Subvention à l'AWEX - Positionnement de la Wallonie à l'international (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	1.000	1.000	—	—	—	—	1.000	1.000
MA	41	13	40	10	Subvention à l'AWEX - Soutien de partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	500	500	—	—	—	—	500	500
MA	41	14	40	10	Subvention à l'AWEX - Création de centres de services en Wallonie pour les investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	625	625	—	—	—	—	625	625
MA	41	15	40	10	Subvention à l'AWEX - Soutien aux exportations (Marshall 2.vert - axe II)	—	3.360	3.360	—	—	—	—	3.360	3.360
					Dont arrêté(s) de transfert		-840	-840						
MA	45	01	40	10	Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	—	734	734	—	—	—	—	734	734
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	75.782	75.782	0	50	50	0	75.832	75.832
					Totaux pour le programme 09.10.	0	75.782	75.782	—	50	50	0	75.832	75.832
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.11									
					Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DE	12	01	00	11	Dépenses relatives à l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert	—	200	200	—	-200	-200	—	0	0
DE	41	01	30	11	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	—	—	—	—	—	4.900	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
				Division organique 10										
				Secrétariat général										
				Programme 10.01.										
				Fonctionnel										
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.186	—	—	1.667	—	—	14.853	—	—
NO	11	04	00	01	Rémunérations et allocations du personnel du CSVCP	493	—	—	—	—	—	493	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	43	—	—	-1	—	—	42	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1								
					Dépenses années antérieures	(1)						(1)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	12	04	00	01	Prestation de services réalisés dans le cadre des projets informatiques spécifiques (projets à moins d'un an)	43	—	—	—	—	—	43	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+43								
DE	12	05	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques – projets à plus d'un an	—	0	0	—	—	—	—	0	0
NO	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicule du Secrétariat général	79	—	—	—	—	—	79	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	13.845	—	—	1.666	0	0	15.511	—	—
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	14	—	—	-1	—	—	13	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	74	03	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	—	0	0	—	—	—	—	0	0

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
NO	74	04	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général	44	0	0	—	—	—	44	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	58	—	—	-1	0	0	57	—	—
					Totaux pour le programme 10.01.	13.903	—	—	1.665	—	—	15.568	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.02.									
					Secrétariat général									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DE	12	01	00	02	Etudes et enquêtes, mise en œuvre du plan opérationnel du Secrétariat général et du plan stratégique du Service Public de Wallonie, frais de fonctionnement de la Cellule des stratégies transversales	490	—	—	-66	—	—	424	—	—
DE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	30	—	—	—	—	—	30	—	—
DE	12	03	00	02	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	—	5	0	—	50	25	—	55	25
DE	12	04	00	02	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de valorisation des intégrations artistiques, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	49	—	—	—	—	—	49	—	—
DE	12	05	11	02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	99	—	—	-35	—	—	64	—	—
TI	12	06	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	85	—	—	-35	—	—	50	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert									
DE	12	07	11	02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	12	08	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	168	—	—	-120	—	—	48	—	—
FU	12	09	11	02	Achats de biens non durables et prestations de services du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, frais de déplacements des membres du conseil	64	—	—	—	—	—	64	—	—
DE	12	10	11	02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	—	18	36	—	-18	-18	—	0	18
					Dont arrêté(s) de transfert									
DE	33	01	00	02	Subventions et indemnités	500	—	—	—	—	—	500	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
DE	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	160	—	—	—	—	—	160	—	—
TI	33	03	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	—	—	30	—	—	30	—	—
HE	33	04	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	34	01	00	02	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraitements) et subventions octroyées par la Commission	30	—	—	—	—	—	30	—	—
TI	43	01	12	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	—	—	25	—	—	25	—	—
HE	43	02	12	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	32	—	—	—	—	—	32	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.707	23	36	-201	32	7	1.506	55	43
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DE	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	13	—	—	35	—	—	48	—	—
TI	74	02	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	74	03	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU	74	04	22	02	Frais d'équipement du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	10	—	—	—	—	—	10	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	23	0	0	35	0	0	58	0	0
					Totaux pour le programme 10.02.	1.730	23	36	-166	32	7	1.564	55	43
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.03.									
					Service de la Présidence et Chancellerie.									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DE	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie									
					Solde au 1er janvier	—	4.702	7.548	—	—	—	—	4.702	7.548
					Recettes de l'année en cours	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Disponibles pour l'année	—	9.572	12.418	—	—	—	—	9.572	12.418
					Dépenses à charge du Fonds	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	4.702	7.548	—	—	—	—	4.702	7.548

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
DE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	460	—	—	-100	—	—	360	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+49								
					Dépenses années antérieures	(1)						(1)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
DE	12	03	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	795	—	—	-85	—	—	710	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-155								
DE	12	04	00	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de services	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	12	06	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du contrat d'avenir	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	225	—	—	—	—	—	225	—	—
DE	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	20	—	—	—	—	—	20	—	—
DE	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	184	—	—	—	—	—	184	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)						(1)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	15	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	12	16	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	255	—	—	-15	—	—	240	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100								
DE	12	17	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	10	—	—	—	—	—	10	—	—
DE	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	25	—	—	—	—	—	25	—	—
DE	12	19	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à la Valorisation de l'image de la Wallonie à l'étranger, y compris à travers les médias	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	12	20	11	03	Etudes, relations publiques, prestation de services dans le cadre de la mesure "Identité wallonne" du Plan Marshall 2.vert	—	60	48	—	—	—	—	60	48
DE	12	21	11	03	(Nouveau) Participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'aide à la jeunesse	—	—	—	4	—	—	4	—	—
DE	30	01	00	03	Subventions en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	546	—	—	—	—	—	546	—	—
DE	30	02	00	03	Subvention au GREOA	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	49	—	—	—	—	—	49	—	—
DE	30	07	00	03	Subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale	340	—	—	—	—	—	340	—	—
DE	30	08	00	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	238	—	—	—	—	—	238	—	—
DE	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	340	—	—	20	—	—	360	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
DE	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	175	—	—	—	—	—	175	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(7)						(7)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	30	13	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	16	—	—	—	—	—	16	—	—
DE	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	210	—	—	—	—	—	210	—	—
DE	30	15	00	03	Subventions au Centre de médiation des gens de voyage	3	—	—	—	—	—	3	—	—
DE	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	250	—	—	—	—	—	250	—	—
DE	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	—	—	—	—	—	460	—	—
DE	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	74	—	—	—	—	—	74	—	—
DE	33	05	00	03	Subventions pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	601	—	—	—	—	—	601	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+205								
DE	33	07	00	03	Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	1.750	—	—	—	—	—	1.750	—	—
DE	33	08	00	03	Subvention à l'asbl Eurometropolitan E-Campus	250	—	—	—	—	—	250	—	—
DE	40	02	21	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	6	—	—	—	—	—	6	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)						(1)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	43	03	22	03	Subventions en faveur des institutions publiques organisatrices des Fêtes de Wallonie et ouvrant à la promotion de la Wallonie	206	—	—	—	—	—	206	—	—
DE	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1.497	—	—	—	—	—	1.497	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	8.995	4.930	4.918	-176	0	0	8.819	4.930	4.918
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DE	74	02	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	20	—	—	—	—	—	20	—	—
DE	81	02	00	03	Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	01	02	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	59	—	—	—	—	—	59	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement				
	<i>i = programme d'investissement</i>													
				Programme 10.05.										
				Audits										
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>										
AN	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	126	—	—	—	—	—	126	—	—
NO	12	02	00	05	Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	175	—	—	-78	—	—	97	—	—
AN	12	03	00	05	Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens	168	—	—	-21	—	—	147	—	—
AN	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	79	—	—	-34	—	—	45	—	—
AN	12	07	00	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	—	0	0	0	0	0	—	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	548	0	0	-133	0	0	415	0	0
					<i>Titre II - Dépenses de capital</i>									
AN	74	04	00	05	Frais d'équipement de la direction de l'audit des fonds européens	25	—	—	—	—	—	25	—	—
NO	74	05	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	5	—	—	—	—	—	5	—	—
AN	74	07	22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	5	—	—	—	—	—	5	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	35	0	0	0	0	0	35	0	0
					Totaux pour le programme 10.05.	583	0	0	-133	0	0	450	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.06.									
					Communication									
					<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
DE	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	793	—	—	-20	—	—	773	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	(-1)								
					Dépenses années antérieures	(2)						(2)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	(1)								
DE	12	03	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale	0	—	—	—	—	—	0	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
NO	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	290	—	—	-4	—	—	286	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)						(1)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.086	0	0	-24	0	0	1.062	0	0
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DE	74	06	00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	80	—	—	50	—	—	130	—	—
NO	74	07	00	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	19	—	—	-1	—	—	18	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	99	0	0	49	0	0	148	0	0
					Totaux pour le programme 10.06.	1.185	0	0	25	0	0	1.210	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.07.									
					Géomatique									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
HE	11	01	00	07	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	340	—	—	-340	—	—	0	—	—
HE	12	02	00	07	Relations publiques, documentation, frais de publication	—	66	66	—	—	—	—	66	66
HE	12	03	11	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	85	—	—	—	—	—	85	—	—
HE	12	04	00	07	Centralisation des licences géomatiques du SPW	—	927	927	—	—	—	—	927	927
					Dont arrêté(s) de réallocation		+595	+595						
HE	12	06	00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	—	965	1.305	—	151	276	—	1.116	1.581
					Dont arrêté(s) de réallocation		-595	-595						
HE	12	10	00	07	Dépenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	—	1.450	2.234	—	-556	—	—	894	2.234
HE	40	01	00	07	Subventions et indemnités	—	0	425	—	—	—	—	0	425
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	425	3.408	4.957	-340	-405	276	85	3.003	5.233

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F										
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés									
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement								
<i>i = programme d'investissement</i>																					
HE	74	01	00	07	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>																
					Achat de biens meubles durables spécifiques au programme								—	800	800	—	-580	-180	—	220	620
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>								0	800	800	0	- 580	- 180	0	220	620
					Totaux pour le programme 10.07.								425	4.208	5.757	-340	-985	96	85	3.223	5.853
					<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>								—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>								—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 10.								26.930	11.676	12.927	875	-1.212	51	27.805	10.464	12.978
					<i>Dont programme d'investissement</i>								—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>								—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>								—	4.702	7.548	—	—	—	—	4.702	7.548					

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés			
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		
<i>i = programme d'investissement</i>															
Programme 11.02.															
Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique, Archives et Documentation															
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>															
NO	01	01	00	02	Provision interdépartementale	2.400	—	—	-2.400	—	—	0	—	—	
NO	01	02	00	02	Modernisation de la Fonction publique	2.983	—	—	-1.500	—	—	1.483	—	—	
NO	01	03	00	02	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	50	—	—	—	—	—	50	—	—	
NO	11	01	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3.000	—	—	—	—	—	3.000	—	—	
NO	11	02	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	9.000	—	—	100	—	—	9.100	—	—	
NO	11	03	00	02	(Nouveau) Rémunérations et allocations de personnel - provision WBFIn	—	—	—	—	10.000	—	—	10.000	—	
NO	11	04	20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	8.000	—	—	—	—	—	8.000	—	—	
NO	11	06	20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	—	—	—	—	—	70	—	—	
NO	11	07	40	02	Charge des avantages titres-repas	13.930	—	—	—	—	—	13.930	—	—	
NO	11	08	40	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	3.960	—	—	—	—	—	3.960	—	—	
NO	11	09	00	02	Allocations familiales du personnel du SPW	13.000	—	—	—	—	—	13.000	—	—	
NO	11	13	00	02	Programme de transition professionnelle	3.500	—	—	—	—	—	3.500	—	—	
NO	11	15	00	02	Rémunérations et allocations du personnel, relatives à la prise en charge du coût du remplacement des départs temporaires	5.394	—	—	—	—	—	5.394	—	—	
NO	12	01	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	98	—	—	-52	—	—	46	—	—	
NO	12	03	21	02	Frais de déplacement : missions	5.915	—	—	—	—	—	5.915	—	—	
NO	12	05	21	02	Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	800	—	—	—	—	—	800	—	—	
NO	12	07	21	02	Cotisations au service de santé administratif	50	—	—	—	—	—	50	—	—	
					Dépenses années antérieures	(70)							(70)		
NO	12	08	00	02	Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	35	—	—	—	—	—	35	—	—	
NO	12	09	00	02	Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	160	—	—	—	—	—	160	—	—	
NO	12	10	00	02	Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	943	—	—	—	—	—	943	—	—	
NO	12	11	00	02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	21	—	—	—	—	—	21	—	—	
NO	12	12	00	02	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	266	—	—	—	—	—	266	—	—	
NO	12	13	00	02	Mise à disposition permanente des ouvrages et abonnements spécialisés pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	556	—	—	-90	—	—	466	—	—	

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
NO	12	14	00	02	Développement de la Bibliothèque centrale du SPW et du Centre d'Archives régionales; Communication, publications et organisation d'événements pour la Direction de la Documentation et des Archives régionales	217	—	—	—	—	—	217	—	—
NO	12	15	00	02	Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	37	—	—	—	—	—	37	—	—
NO	43	01	11	02	Subventions aux provinces	0	—	—	—	—	—	0	—	—
	<i>Totaux pour le Titre I.</i>				74.455	0	0	- 3.942	10.000	0	70.513	10.000	0	
	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>													
NO	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	143	—	—	-2	—	—	141	—	—
NO	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	184	—	—	—	—	—	184	—	—
NO	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	50	—	—	—	—	—	50	—	—
	<i>Totaux pour le Titre II.</i>				377	0	0	- 2	0	0	375	0	0	
	Totaux pour le programme 11.02.				74.832	0	0	- 3.944	10.000	0	70.888	10.000	0	
	<i>Dont programme d'investissement</i>				—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	<i>Dont fonds organiques</i>				—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>				—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Programme 11.04.													
	Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation													
	<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>													
NO	01	01	00	04	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	0	—	—	750	—	—	750	—	—
NO	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction du Management, la Direction des Ressources humaines et la Direction de la Formation du personnel	—	309	397	—	-4	-5	—	305	392
NO	12	03	21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	—	1.882	2.166	—	-272	-272	—	1.610	1.894
NO	12	06	00	04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	495	—	—	-250	—	—	245	—	—
NO	12	08	00	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	255	—	—	-100	—	—	155	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
AN	11	02	00	02	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	704	—	—	-1	—	—	703	—	—
AN	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	79	—	—	—	—	—	79	—	—
AN	30	01	00	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	99	—	—	—	—	—	99	—	—
AN	41	01	40	02	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	—	—	—	—	—	0	—	—
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					61.171	0	0	- 19.398	0	0	41.773	0	0	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>														
AN	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	59	—	—	—	—	—	59	—	—
AN	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—	—	—	—	5	—	—
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					64	0	0	0	0	0	64	0	0	
Totaux pour le programme 12.02.					61.235	0	0	- 19.398	0	0	41.837	0	0	
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Dont fonds organiques</i>					—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>					—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Programme 12.05. Gestion du Trésor														
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>														
AN	01	01	00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	59	—	—	—	—	—	59	—	—
AN	12	01	11	05	Frais relatifs au Contentieux	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	12	02	00	05	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	59	—	—	30	—	—	89	—	—
AN	12	04	11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	30	—	—	—	—	—	30	—	—
AN	12	06	30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	161	—	—	182	—	—	343	—	—
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>														
<i>Dépenses années antérieures</i>					(17)						(17)			
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>														
AN	12	07	11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptables de la Trésorerie	0	—	—	—	—	—	0	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
AN	12	08	00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	0	—	200	—	—	—	0	—	200
AN	43	01	22	05	Rémunération allouée aux communes du chef de la fourniture des informations relatives au recensement des logements abandonnés	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	45	02	00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	326	0	200	212	0	0	538	0	200
					Totaux pour le programme 12.05.	326	0	200	212	0	0	538	0	200
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.07.									
					Dettes et garanties									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
AN	21	01	11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	233.302	—	—	-3.537	—	—	229.765	—	—
AN	21	02	11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	—	—	—	—	—	1.250	—	—
AN	21	03	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	21	04	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	21	05	30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	1.250	—	—	—	—	—	1.250	—	—
AN	21	08	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	96	—	—	—	—	—	96	—	—
AN	21	14	00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	16.012	—	—	—	—	—	16.012	—	—
AN	31	01	00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	15.000	—	—	-2.600	—	—	12.400	—	—
AN	45	01	23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	17.064	—	—	—	—	—	17.064	—	—
AN	45	02	23	07	Contribution volontaire au FADELS	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	283.974	0	0	-6.137	0	0	277.837	0	0
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
AN	91	10	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	544	—	—	—	—	—	544	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
AN	12	05	00	11	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	513	—	—	-22	—	—	491	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(27)						(27)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	12	06	00	11	Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	117	—	—	—	—	—	117	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.532	0	0	-23	0	0	1.509	0	0
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
AN	74	05	00	11	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	22	—	—	—	—	—	22	—	—
					Dépenses années antérieures	(8)						(8)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	30	0	0	0	0	0	30	0	0
					Totaux pour le programme 12.11.	1.562	0	0	-23	0	0	1.539	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.21.									
					Gestion informatique du Service Public de Wallonie									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
DE	12	01	00	21	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	58	—	—	—	—	—	58	—	—
DE	12	03	30	21	Connexion des cabinets ministériels à un réseau de communication et à l'informatique du SPW	212	—	—	-178	—	—	34	—	—
DE	12	04	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	605	—	—	—	—	—	605	—	—
DE	12	05	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	12	07	00	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation de la convention GIEI	262	—	—	-122	—	—	140	—	—
DE	12	11	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	2.502	—	—	-803	—	—	1.699	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-43								
DE	12	13	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	12	14	30	21	(Modifié) Service de gestion de l'infrastructure informatique du SPW	—	16.106	19.388	—	—	—	—	16.106	19.388
DE	12	15	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	—	4.641	4.672	—	201	—	—	4.842	4.672
					Dont arrêté(s) de réallocation			-733						
DE	12	16	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	—	0	0	—	—	—	—	0	0
DE	12	17	00	21	Plan de sécurité informatique du SPW	0	—	—	—	—	—	0	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
DE	12	18	11	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation G.I.E.I.	—	0	338	—	—	—	—	0	338
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	22	30	21	Infrastructure de télécommunication et gestion des réseaux associés	2.778	—	—	-898	—	—	1.880	—	—
DE	12	23	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	—	—	—	—	—	0	—	—
DE	14	06	10	21	Exploitation et maintenance des réseaux de télécommunication et des serveurs centralisés	—	0	202	—	—	—	—	0	202
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	6.417	20.747	24.600	-2.001	201	0	4.416	20.948	24.600
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
DE	i	73	15	11	21	Fournitures d'équipements de télécommunication et de serveurs centralisés	—	0	0	—	—	—	0	0
DE		74	01	00	21	Achat de biens meubles durables	—	0	0	—	—	—	0	0
DE		74	02	22	21	Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel	—	0	588	—	—	—	0	588
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE		74	03	00	21	Gestion informatique du SPW - Frais d'investissement en matériel	3.630	—	—	—	—	3.630	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3.630	0	588	0	0	0	3.630	0	588
					Totaux pour le programme 12.21.	10.047	20.747	25.188	-2.001	201	—	8.046	20.948	25.188
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.22.									
					Equipement et fournitures.									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
NO	12	02	45	22	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication et frais de communication GSM	143	—	—	-2	—	—	141	—	—
NO	12	03	11	22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	2.448	—	—	-30	—	—	2.418	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)						(1)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	05	11	22	Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	859	—	—	-11	—	—	848	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)						(1)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	08	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Edition	281	—	—	-7	—	—	274	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	09	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, ...	5.058	—	—	-62	—	—	4.996	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés			
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		
<i>i = programme d'investissement</i>															
				Programme 12.31.											
				Implantation immobilière.											
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>											
NO	01	01	00	31	Fonds organique: Fonds de gestion énergétique immobilière										
					Solde au 1er janvier	—	62	62	—	—	—	—	62	62	
					Recettes de l'année en cours	—	75	75	—	—	—	—	75	75	
					Disponible pour l'année	—	137	137	—	—	—	—	137	137	
					Dépenses à charge du Fonds	—	75	75	—	—	—	—	75	75	
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	62	62	—	—	—	—	62	62	
NO	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	83	—	—	—	—	—	83	—	—	
NO	12	03	00	31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	—	0	0	—	—	—	—	0	0	
NO	12	04	11	31	Mesures pour le développement de marchés publics durables	—	2.367	2.367	—	—	-210	—	2.367	2.157	
					Dont arrêté(s) de réallocation		+617	+617							
NO	21	01	50	31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	3.722	—	—	—	—	—	3.722	—	—	
					Dont arrêté(s) de réallocation	-500									
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3.805	2.442	2.442	0	0	-210	3.805	2.442	2.232	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>										
NO	72	01	10	31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	—	1.620	1.860	—	—	—	—	1.620	1.860	
					Dont arrêté(s) de transfert		-250								
					Dont arrêté(s) de réallocation		+25	+25							
NO	72	02	10	31	Travaux dans les bâtiments propriétés de la Région wallonne cofinancés par le FEDER en vue de promouvoir les restaurations, rénovation et réaffectation de l'Abbaye de Villers-la-Ville	—	0	1.335	—	—	—	—	0	1.335	
					Dont arrêté(s) de transfert										
NO	<i>i</i>	72	03	10	31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	—	1.454	3.846	—	110	-1.120	—	1.564	2.726
					Dont arrêté(s) de réallocation		-617	-617							
DE	72	04	10	31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	—	367	667	—	—	—	—	367	667	
					Dont arrêté(s) de réallocation		+30	+30							

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
NO	72	06	10	31	Petits travaux d'aménagements effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	481	—	—	—	—	—	481	—	—
					Dépenses années antérieures	(38)						(38)		
					Dont arrêté(s) de transfert	+272								
NO	72	07	10	31	Mesures pour le développement durable	—	1.165	1.605	—	-160	-570	—	1.005	1.035
					Dont arrêté(s) de réallocation		-25	-25						
DE	73	05	10	31	Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie	—	45	75	—	—	—	—	45	75
					Dont arrêté(s) de réallocation		-30	-30						
NO	<i>i</i>	91	01	70	31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	19.161	—	—	—	—	19.161	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+500								
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	19.680	4.651	9.388	0	-50	-1.690	19.680	4.601	7.698
					Totaux pour le programme 12.31.	23.485	7.093	11.830	—	-50	-1.900	23.485	7.043	9.930
					<i>Dont programme d'investissement</i>	19.161	1.454	3.846	—	110	-1.120	19.161	1.564	2.726
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	75	75	—	—	—	—	75	75
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	62	62	—	—	—	—	62	62
					<i>Totaux pour la division organique 12.</i>	458.794	29.072	37.715	-26.378	151	-1.900	432.416	29.223	35.815
					<i>Dont programme d'investissement</i>	19.161	1.454	3.846	—	110	-1.120	19.161	1.564	2.726
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	75	75	—	—	—	—	75	75
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	62	62	—	—	—	—	62	62
					Division organique 13.									
					Routes et bâtiments									
					Programme 13.01.									
					Fonctionnel									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	78.039	—	—	582	—	—	78.621	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	106	—	—	—	—	—	106	—	—
NO	12	02	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO1	3.821	—	—	—	—	—	3.821	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	81.966	0	0	582	0	0	82.548	0	0
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—	—	—	—	10	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
NO	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO1	685	—	—	—	—	—	685	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	695	0	0	0	0	0	695	0	0
					Totaux pour le programme 13.01.	82.661	0	0	582	0	0	83.243	0	0
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 13.02.									
					Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CD	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	—	66.413	66.413	—	-3.000	-3.000	—	63.413	63.413
CD	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	—	600	600	—	-244	-244	—	356	356
					<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>									
CD	12	03	30	02	Etudes	—	380	1.200	—	—	—	—	380	1.200
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		-1.140							
CD	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	—	550	900	—	—	—	—	550	900
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>									
HE	12	05	30	02	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	—	47	100	—	—	—	—	47	100
					<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>		-53							
CD	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	2.153	2.113	—	—	—	—	2.153	2.113
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		+40							
CD	12	07	10	02	Achat de petites fournitures, biens et services divers, payables notamment par avances de fonds	2.000	—	—	—	—	—	2.000	—	—
CD	12	09	10	02	Développement d'applications informatiques	—	1.000	750	—	—	—	—	1.000	750
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		+350							
CD	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	—	1.750	1.750	—	—	—	—	1.750	1.750
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		+500	+500						
CD	14	01	10	02	Entretien du réseau non structurant	—	31.500	29.250	—	—	—	—	31.500	29.250
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		+7.000	+1.250						
CD	14	03	10	02	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	—	1.252	3.100	—	—	—	—	1.252	3.100
CD	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	—	784	6.731	—	—	—	—	784	6.731
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		-3.000							
CD	14	10	10	02	Entretien des ouvrages d'art du réseau non structurant	—	0	0	—	—	—	—	0	0
CD	14	11	10	02	Entretien du réseau non structurant	—	0	0	—	—	—	—	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés			
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		
	<i>i = programme d'investissement</i>														
CD	<i>i</i>	63	09	31	02	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	—	0	1.080	—	—	—	—	0	1.080
						Dont arrêté(s) de transfert									
CD	<i>i</i>	72	01	10	02	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	—	1.250	1.750	—	—	—	—	1.250	1.750
						Dont arrêté(s) de transfert			+1.150						
CD	<i>i</i>	73	01	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	—	75.350	69.352	—	—	—	—	75.350	69.352
						Dont arrêté(s) de transfert		-6.702	-3.400						
						Dont arrêté(s) de réallocation									
CD		73	03	11	02	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne	—	23.876	13.182	—	-6.153	-3.476	—	17.723	9.706
						Dont arrêté(s) de transfert									
CD	<i>i</i>	73	05	11	02	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	—	5.450	6.185	—	—	—	—	5.450	6.185
						Dont arrêté(s) de transfert		+1.250	+1.000						
CD	<i>i</i>	73	07	11	02	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant	—	5.100	3.750	—	—	—	—	5.100	3.750
						Dont arrêté(s) de transfert			-250						
HE		73	08	11	02	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	—	90	50	—	-25	—	—	65	50
						Dont arrêté(s) de réallocation		+40							
CD		74	01	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes, à payer par avances de fonds	100	—	—	—	—	—	100	—	—
CD		74	08	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes	—	2.655	1.435	—	—	—	—	2.655	1.435
						Dont arrêté(s) de transfert		+420	-650						
CD		81	01	00	02	Intervention dans le capital de la SOFICO	6.000	—	—	—	—	—	6.000	—	—
CD		93	08	00	02	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8.400	—	—	—	—	—	8.400	—	—
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	14.500	183.964	162.477	0	- 6.598	- 3.896	14.500	177.366	158.581
						Totaux pour le programme 13.02.	16.500	294.693	279.489	—	-9.782	-7.047	16.500	284.911	272.442
						<i>Dont programme d'investissement</i>	—	146.343	141.310	—	-420	-420	—	145.923	140.890
						<i>Dont fonds organiques</i>	—	59.193	59.193	—	-420	-420	—	58.773	58.773
						<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	4.029	22.705	—	—	—	—	4.029	22.705

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>										
CD	i	73 01 11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	6.100	6.600	—	—	—	—	6.100	6.600	
				Dont arrêté(s) de transfert		+2.100								
CD	i	73 10 11	03	Travaux d'entretien extraordinaire d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et des infrastructures de télégestion du trafic	—	2.800	3.800	—	—	—	—	2.800	3.800	
				Dont arrêté(s) de réallocation		-800								
				Dont arrêté(s) de transfert		-2.000	-1.000							
CD		73 15 11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	70	34	—	—	—	—	70	34	
CD	i	73 25 11	03	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	25	50	—	—	—	—	25	50	
CD		74 01 00	03	Achats de biens meubles durables	—	140	400	—	—	—	—	140	400	
				Dont arrêté(s) de transfert			+100							
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	—	9.135	10.884	0	0	0	—	9.135	10.884	
				Totaux pour le programme 13.03.	—	25.980	27.719	—	—	—	—	25.980	27.719	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	8.925	10.450	—	—	—	—	8.925	10.450	
				<i>Dont fonds organiques</i>	—	700	700	—	—	—	—	700	700	
				<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	1.953	2.072	—	—	—	—	1.953	2.072	
				Programme 13.11.										
				Infrastructures sportives.										
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
AN		01 01 00	11	Fonds organique : Fonds budgétaire pour la promotion et le développement de l'activité hippique										
				Solde au 1er janvier	—	0	0	—	—	—	—	0	0	
				Recettes de l'année en cours	—	800	800	—	—	—	—	800	800	
				Disponible pour l'année	—	800	800	—	—	—	—	800	800	
				Dépenses à charge du Fonds	—	800	800	—	—	—	—	800	800	
				Solde du fonds organique au 31 décembre	—	0	0	—	—	—	—	0	0	
AN		12 02 00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	100	—	—	350	—	—	450	—	—	
AN		12 09 00	11	Développement de l'application informatique "Cadasport"	—	0	100	—	—	-16	—	0	84	
AN		31 01 00	11	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	600	—	—	—	—	—	600	—	—	
AN		33 02 00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	950	—	—	—	—	—	950	—	—	
AN		33 03 00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	185	—	—	—	—	—	185	—	—	

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
	<i>i = programme d'investissement</i>												
				Programme 13.12. Travaux subsidiés									
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
FU	12	02	00	12 (Supprimé) Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU	12	03	11	12 Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	—	60	113	—	—	—	—	60	113
FU	12	06	00	12 Achat de biens meubles non durables	5	—	—	—	—	—	5	—	—
FU	33	01	00	12 (Supprimé) Subventions et indemnités - secteur privé	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU	33	02	00	12 Subventions et indemnités - secteur privé	—	40	60	—	—	—	—	40	60
FU	43	01	00	12 (Supprimé) Subventions et indemnités - secteur public	0	—	—	—	—	—	0	—	—
FU	43	02	30	12 Subventions et indemnités - secteur public	—	40	60	—	—	—	—	40	60
FU	43	04	10	12 Partenariat projets sécuritaires avec les Gouverneurs	—	0	0	0	0	0	—	0	0
FU	43	15	22	12 Subventions dans le cadre de l'accueil para-scolaire de l'enfance	—	0	0	0	0	0	—	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5	140	233	0	0	0	5	140	233
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
FU	51	01	11	12 Subvention à l'Intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU	52	01	10	12 Subventions d'investissements à des associations menant des actions d'éducation permanente et de soutien à l'économie sociale	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU	<i>i</i>	63	01	12 Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	—	201	158	—	-201	—	—	—	158
				Dont arrêté(s) de réallocation			-180						
FU	<i>i</i>	63	02	12 Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque	—	38.000	10.579	—	118	2.084	—	38.118	12.663
				Dont arrêté(s) de réallocation			-938						
FU	63	04	21	12 Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	—	2.220	7.192	—	-397	—	—	1.823	7.192
				Dont arrêté(s) de réallocation			+2.000						
FU	<i>i</i>	63	05	12 Fonds des Calamités	—	0	0	—	—	—	—	0	0
FU	<i>i</i>	63	06	00 12 Subvention aux administrations publiques subordonnées pour des travaux d'entretiens des voiries suite aux dégâts d'hiver 2008-2009	—	0	4.515	—	—	—	—	0	4.515
				Dont arrêté(s) de réallocation			-485						

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
				<i>Division organique 14.</i>										
				<i>Mobilité et voies hydrauliques</i>										
				Programme 14.01.										
				Fonctionnel										
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>										
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	65.839	—	—	2.710	—	—	68.549	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	110	—	—	-2	—	—	108	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1								
					Dépenses années antérieures (1)							(1)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1								
CD	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	—	100	300	—	—	—	—	100	300
HE	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Mobilité	—	70	70	—	10	—	—	80	70
HE	12	04	30	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an	0	—	—	—	—	—	0	—	—
NO	12	05	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO2	1.008	—	—	—	—	—	1.008	—	—
CD	12	06	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an ; matières : Voies hydrauliques génie civil et électromécanique	0	—	—	—	—	—	0	—	—
					Dépenses années antérieures	(44)						(44)		
					Dont arrêté(s) de transfert									
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	67.002	170	370	2.708	10	0	69.710	180	370
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	29	—	—	-1	—	—	28	—	—
CD	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	—	230	230	—	-102	-102	—	128	128
					Dont arrêté(s) de transfert									
CD	74	03	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Electromécanique	0	0	0	—	—	—	0	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
HE	12	05	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions relatifs au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité et à la promotion des voies navigables	197	—	—	-15	—	—	182	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(3)						(3)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	06	00	02	Etudes	—	40	40	—	-40	-40	—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	33	01	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	—	1.639	1.939	—	-174	—	—	1.465	1.939
					Dont arrêté(s) de réallocation			+300						
HE	33	02	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable	200	—	—	46	—	—	246	—	—
HE	41	01	00	02	Subvention au secteur public en faveur d'actions privilégiant le développement du transport ferroviaire	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	41	02	40	02	Dépense de toute nature pour la définition, la collecte et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RW	—	100	50	—	-100	-50	—	—	—
HE	41	03	40	02	(Nouveau) Subvention à l'HWEPs	—	—	—	—	176	—	—	176	—
HE	43	01	00	02	Dépense de toute nature pour favoriser et promouvoir la mobilité cyclable en RW	—	331	58	—	-331	—	—	—	58
					Dont arrêté(s) de réallocation		-17	-100						
HE	43	02	00	02	Subvention aux Communes pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des politiques cyclables	237	—	—	-40	—	—	197	—	—
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.387	4.537	4.927	-352	-994	-290	1.035	3.543	4.637
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
HE	01	06	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre du Phasing out dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	01	07	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre de l'Objectif 2	—	27	27	—	—	—	—	27	27
					Dont arrêté(s) de réallocation		+27	+27						
HE	01	09	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	—	0	441	—	—	—	—	0	441
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	01	10	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du Programme de développement rural de la Wallonie 2007-2013	—	140	200	—	—	—	—	140	200
HE	01	11	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre d'un programme de sécurisation et de facilitation des déplacements à vélo	—	4.654	4.031	—	-4	-772	—	4.650	3.259
HE	52	01	00	02	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité	—	7	7	—	-3	-3	—	4	4
HE	61	01	00	02	Subvention pour un bateau-école au bénéfice de la Province de Liège	—	250	250	—	—	-250	—	250	0

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
HE	63	01	21	02	Subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	—	6.766	7.700	—	1.122	-953	—	7.888	6.747
					Dont arrêté(s) de réallocation		-27	-227						
HE	63	02	00	02	Subvention aux pouvoirs locaux et aux exploitants de taxis pour l'achat de véhicules propres	—	—	250	—	—	—	—	—	250
HE	63	03	00	02	Subvention pour un bateau école au bénéfice de la Province de Liège	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	87	—	—	-87	—	—	0	—	—
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	87	11.844	12.906	-87	1.115	-1.978	—	12.959	10.928
					Totaux pour le programme 14.02.	1.474	16.381	17.833	-439	121	-2.268	1.035	16.502	15.565
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.03.									
					Transport urbain, interurbain et scolaire									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
HE	01	01	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains et interurbains	60	—	—	—	—	—	60	—	—
HE	01	02	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	120	—	—	—	—	—	120	—	—
HE	01	03	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires	—	9.670	9.670	—	-9.370	-9.370	—	300	300
HE	01	05	00	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants	—	1.274	1.274	—	—	—	—	1.274	1.274
HE	12	01	30	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	4.962	—	—	—	—	—	4.962	—	—
HE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	66	—	—	60	—	—	126	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-14								
					Dépenses années antérieures	(44)						(44)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+44								
HE	12	03	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	6	—	—	—	—	—	6	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-4							(4)	
					Dépenses années antérieures	(4)								
					Dont arrêté(s) de réallocation	+4								
HE	12	04	00	03	Dépenses de toute nature liées au TRAM de Liège	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	31	01	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	—	359.534	359.534	—	—	—	—	359.534	359.534

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F				
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés			
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		
<i>i = programme d'investissement</i>															
HE	31	02	22	03	Intervention régionale dans le financement des lignes interrégionales (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon)	—	0	0	—	—	—	—	0	0	
HE	31	03	22	03	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes TEC	—	0	0	—	—	—	—	0	0	
HE	31	06	22	03	Contribution régionale à la mise en oeuvre par les TEC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite	—	0	0	—	—	—	—	0	0	
HE	31	07	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	—	12.141	12.141	—	—	—	—	12.141	12.141	
HE	31	08	22	03	Engagements sociaux S.R.W.T.	—	37.835	37.835	—	2.286	2.286	—	40.121	40.121	
HE	31	09	22	03	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	—	0	0	—	—	—	—	0	0	
HE	31	10	03	03	Intervention financière de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains	220	—	—	—	—	—	220	—	—	
HE	41	01	40	03	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	—	192	192	—	-34	-74	—	158	118	
HE	41	02	03	03	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique	0	—	—	—	—	—	0	—	—	
HE	42	02	00	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique pour les écoles en discrimination positive	0	—	—	—	—	—	0	—	—	
HE	43	01	22	03	Subventions aux villes de Mons, de Namur et de Liège afin de leur permettre de mettre en oeuvre une politique de transport cohérente au centre ville (A.A.)	0	—	—	—	—	—	0	—	—	
HE	45	01	21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	—	—	—	—	—	75	—	—	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						5.557	420.646	420.646	60	-7.118	-7.158	5.617	413.528	413.488	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>															
HE	01	04	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en oeuvre de modes de transport structurants	0	—	—	—	—	—	0	—	—	
HE	<i>i</i>	51	01	11	03	Subventions à la SRWT pour lui permettre de réaliser le programme d'investissements visant à favoriser la mobilité et l'intermodalité dans le transport de personnes	—	500	1.320	—	—	-200	—	500	1.120
HE	<i>i</i>	51	02	11	03	Subventions à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement	—	12.985	12.739	—	—	—	12.985	12.739	
HE	<i>i</i>	51	03	11	03	Investissements en infrastructure - Objectif 2 Meuse Vesdre et du Phasing out de l'objectif 2	—	0	0	—	—	—	0	0	
HE	<i>i</i>	51	04	11	03	Subvention à la SRWT dans le cadre du Plan Air - Climat (Bus propres)	—	0	0	—	—	—	0	0	
HE	<i>i</i>	51	05	11	03	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	—	—	—	—	0	—	—	

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
<i>i = programme d'investissement</i>													
HE	i	51 06 11	03	Investissement infrastructures (objectif 1 - Hainaut)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	i	51 07 11	03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par la Société régionale wallonne du Transport	32.128	—	—	—	—	—	32.128	—	—
HE	i	51 08 11	03	Complément de la région au programme d'investissement de la SRWT	2.629	—	—	—	—	—	2.629	—	—
HE	i	51 09 11	03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	—	8.457	6.707	—	—	—	—	8.457	6.707
HE	i	51 10 11	03	Investissements infrastructures - Compétitivité et emploi 2007-2013	—	0	100	—	715	—	—	715	100
				Dont arrêté(s) de transfert									
HE	i	51 11 11	03	Subventions à la S.R.W.T. pour le financement de la réalisation de sites propres inscrits D.P.R.	—	5.000	914	—	—	—	—	5.000	914
HE		73 01 41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	—	1.000	3.000	—	—	—	—	1.000	3.000
HE		74 06 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	90	—	—	—	—	—	90	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-30								
HE		81 01 41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	243	—	—	—	—	—	243	—	—
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	35.090	27.942	24.780	0	715	-200	35.090	28.657	24.580
				Totaux pour le programme 14.03.	40.647	448.588	445.426	60	-6.403	-7.358	40.707	442.185	438.068
				<i>Dont programme d'investissement</i>	34.757	26.942	21.780	—	715	-200	34.757	27.657	21.580
				<i>Dont fonds organiques</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 14.04.									
				Aéroports et aérodromes régionaux.									
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
AN		01 05 00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	647	—	—	-542	—	—	105	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation									
AN		12 02 00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	210	—	—	40	—	—	250	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation									
AN		12 03 11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	90	—	—	—	—	—	90	—	—
AN		12 04 00	04	Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	—	6.580	6.580	—	—	—	—	6.580	6.580
				Dont arrêté(s) de réallocation		-20	-20						

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
AN	12	05	11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	—	0	60	—	—	50	—	0	110
AN	12	07	00	04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	125	—	—	—	—	—	125	—	—
AN	12	08	00	04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	40	—	—	-40	—	—	—	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	12	09	00	04	Dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à la disposition par des tiers, dans le cadre des missions spécifiques au programme	—	20	20	—	—	—	—	20	20
					Dont arrêté(s) de réallocation		+20	+20						
AN	12	10	11	04	Ouvrage sur l'histoire des aéroports wallons	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	14	01	10	04	Entretien et gestion des aérodromes	46	—	—	—	—	—	46	—	—
AN	14	02	10	04	Dépenses d'entretien et de gestion du matériel spécifique des aéroports, en ce compris les bâtiments techniques	131	—	—	—	—	—	131	—	—
AN	14	04	10	04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	10	—	—	—	—	—	10	—	—
AN	31	01	22	04	Subvention de fonctionnement accordée aux sociétés de gestion des aérodromes de Spa et de St-Hubert	200	—	—	-100	—	—	100	—	—
AN	31	02	22	04	Subvention accordée aux sociétés de gestion des aérodromes en exécution des conventions de concessions entre celles-ci et la Région.	0	—	—	—	—	—	0	—	—
AN	31	04	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	6.148	—	—	—	—	—	6.148	—	—
AN	31	05	32	04	Subvention à la SAB lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	—	—	—	—	—	10.353	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	31	06	32	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	—	—	—	—	—	10.353	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	31	07	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre SAB et la Région	6.730	—	—	—	—	—	6.730	—	—
AN	31	10	00	04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	—	17.937	17.939	—	2.809	2.811	—	20.746	20.750
AN	31	12	00	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement de missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité	—	7.956	7.956	—	—	—	—	7.956	7.956
AN	31	15	00	04	Subvention à la Sowaer pour l'accomplissement de missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité (antérieurement financées par des augmentations de capital)	—	15.855	15.855	—	—	—	—	15.855	15.855
AN	33	01	00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	225	—	—	—	—	—	225	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
AN	41	01	40	04	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	10	10	—	—	—	—	10	10
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					35.308	48.358	48.420	- 642	2.809	2.861	34.666	51.167	51.281	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>														
AN	01	06	00	04	(A supprimer) Dépenses de toutes natures portant sur des mesures d'encadrement destinées à assurer l'intégration du développement aéroportuaire dans son environnement immédiat	—	0	0	—	—	—	0	0	
AN	<i>i</i>	51	03	12	04	Subvention à la SAB lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	0	—	—	—	—	0	—	
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>														
AN	<i>i</i>	51	04	12	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	0	—	—	—	—	0	—	
<i>Dont arrêté(s) de réallocation</i>														
AN	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	—	—	—	—	40	—	—	
AN	74	07	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	10	—	—	—	—	10	—	—	
AN	81	01	00	04	Augmentation de capital de la SOWAER	—	800	800	—	—	—	800	800	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					50	800	800	0	0	0	50	800	800	
Totaux pour le programme 14.04.					35.358	49.158	49.220	- 642	2.809	2.861	34.716	51.967	52.081	
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Dont fonds organiques</i>					—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>					—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Programme 14.11.														
Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil														
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>														
CD	01	02	00	11	Fonds organique : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)	—	19.534	24.057	—	—	—	19.534	24.057	
<i>Solde au 1er janvier</i>					—	19.534	24.057	—	—	—	—	19.534	24.057	
<i>Recettes de l'année en cours</i>					—	2.000	2.000	—	—	—	—	2.000	2.000	
<i>Disponible pour l'année</i>					—	21.534	26.057	—	—	—	—	21.534	26.057	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>					—	2.000	2.000	—	—	—	—	2.000	2.000	
<i>Solde du fonds organique au 31 décembre</i>					—	19.534	24.057	—	—	—	—	19.534	24.057	
CD	12	01	30	11	Achats de biens et services (SOFICO)	—	12.100	12.100	—	—	—	12.100	12.100	
CD	12	02	00	11	Relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	—	50	50	—	—	—	50	50	
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>														
CD	12	03	30	11	Etudes	—	1.216	750	—	—	—	1.216	750	
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>														
<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>														

(En milliers EUR)

M- nistr e ord- on- nateu r	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
CD	12	04	11	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques, et frais divers des services	1.956	—	—	—	—	—	1.956	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-114								
CD	12	05	11	11	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	—	168	140	—	—	—	—	168	140
					Dont arrêté(s) de transfert		+28							
CD	12	10	11	11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	—	187	367	—	—	—	—	187	367
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dont arrêté(s) de transfert			+100						
CD	14	03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	—	10.981	8.079	—	-160	-160	—	10.821	7.919
					Dont arrêté(s) de transfert		+4.624	-921						
CD	31	01	22	11	Intervention dans le cadre des frais de personnel du port autonome de Liège	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	31	02	22	11	(Nouveau) Dotation à la Spaque pour le dragage des rivières et canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation	—	—	—	—	23.200	—	—	23.200	—
CD	33	02	00	11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	—	12	12	—	—	—	—	12	12
					Dont arrêté(s) de transfert		+5	+5						
CD	34	02	41	11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	—	500	500	—	—	—	—	500	500
CD	41	01	55	11	Subvention à l'ISSEP	—	650	575	—	—	—	—	650	575
					Dont arrêté(s) de transfert		+50	+125						
CD	41	02	55	11	Subvention à l'ITB dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Strasbourg	—	18	18	—	—	—	—	18	18
CD	45	01	40	11	Intervention dans les frais de fonctionnement du Fonds belge de déchirage	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1.956	27.882	24.591	0	23.040	-160	1.956	50.922	24.431
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
CD	<i>i</i>	51	14	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	—	3.345	3.670	—	—	—	—	3.345	3.670
					Dont arrêté(s) de transfert		-290	-330						
CD	<i>i</i>	51	15	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006 - Phasing out	—	0	0	—	—	—	—	0	0
CD		51	16	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	—	2.500	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
CD	74	01	00	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	—	378	600	—	—	—	—	378	600
CD	81	01	00	11	Intervention dans le capital de la SOFICO	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	284	63.908	50.054	0	-29.217	-642	284	34.691	49.412
					Totaux pour le programme 14.11.	2.240	91.790	74.645	—	-6.177	-802	2.240	85.613	73.843
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	19.390	21.076	—	—	—	—	19.390	21.076
					<i>Dont fonds organiques</i>	—	2.000	2.000	—	—	—	—	2.000	2.000
					<i>Solde des fonds organiques au 31 décembre</i>	—	19.534	24.057	—	—	—	—	19.534	24.057
					Programme 14.12.									
					Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique									
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>									
CD	12	02	00	12	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	—	22	22	—	—	—	—	22	22
CD	12	03	11	12	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	30	30	—	—	—	—	30	30
CD	14	03	10	12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	576	—	—	—	—	—	576	—	—
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>	+30								
CD	14	04	10	12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	—	3.750	2.395	—	—	—	—	3.750	2.395
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		+591	-1.045						
CD	14	05	10	12	Dépenses énergétiques	—	3.530	3.808	—	—	—	—	3.530	3.808
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		-500							
CD	14	06	10	12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	—	185	120	—	—	—	—	185	120
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		+65							
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	576	7.517	6.375	0	0	0	576	7.517	6.375
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
CD	<i>i</i>	73	01	21	12	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	2.589	8.000	—	—	—	2.589	8.000
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		-628	+2.000						
CD		73	15	11	12	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	0	0	—	—	—	0	0
CD	<i>i</i>	73	19	21	12	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	—	3.074	4.000	—	—	—	3.074	4.000
					<i>Dont arrêté(s) de transfert</i>		-1.920							

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	i = programme d'investissement													
CD	73	25	11	12	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	50	50	—	—	—	—	50	50
CD	74	01	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques	—	45	45	—	—	—	—	45	45
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Totaux pour le Titre II.	—	5.758	12.095	0	0	0	—	5.758	12.095
					Totaux pour le programme 14.12.	576	13.275	18.470	—	—	—	576	13.275	18.470
					Dont programme d'investissement	—	5.663	12.000	—	—	—	—	5.663	12.000
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 14.	147.881	619.592	606.194	1.686	-9.742	-7.669	149.567	609.850	598.525
					Dont programme d'investissement	34.757	51.995	54.856	—	715	-200	34.757	52.710	54.656
					Dont fonds organiques	—	2.000	2.000	—	—	—	—	2.000	2.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	19.534	24.057	—	—	—	—	19.534	24.057

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
				Programme 15.02.										
				Coordination des politiques agricole et environnementale										
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>										
CD	12	01	30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	624	—	—	-39	—	—	585	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(15)						(15)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	507	—	—	100	—	—	607	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(60)						(60)		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	12	05	00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	—	713	345	—	-50	—	—	663	345
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	06	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	15	—	—	—	—	—	15	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+5								
CD	12	08	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	49	49	—	50	50	—	99	99
CD	12	09	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP	—	79	64	—	40	-50	—	119	14
CD	12	10	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Agriculture et Ruralité)	114	—	—	-114	—	—	—	—	—
CD	12	12	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	766	—	—	—	—	—	766	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-4								
					Dépenses années antérieures	(10)						(10)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+4								
CD	12	13	00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1.668	—	—	-88	—	—	1.580	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-5								
					Dépenses années antérieures	(5)			+88			(93)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+5								
HE	12	14	11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen (Environnement)	—	0	93	—	—	—	—	0	93
					Dont arrêté(s) de transfert									
CD	12	15	11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	—	160	335	—	56	—	—	216	335
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	12	16	00	02	Démarche qualité	—	248	101	—	-200	—	—	48	101
HE	12	19	00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	400	—	—	—	—	—	400	—	—

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	<i>i = programme d'investissement</i>													
HE	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien des bâtiments	411	—	—	—	—	—	411	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-5								
HE	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	50	—	—	-38	—	—	12	—	—
CD	12	29	00	02	Frais liés à la présidence de l'UE	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	—	25	25	—	—	—	—	25	25
HE	30	03	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'environnement	12	—	—	—	—	—	12	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert									
CD	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	—	30	30	—	—	—	—	30	30
					Dont arrêté(s) de transfert									
CD	30	05	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'agriculture et de ruralité	1.064	—	—	—	—	—	1.064	—	—
CD	31	10	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	1.149	998	—	114	114	—	1.263	1.112
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	33	04	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	584	561	—	—	—	—	584	561
					Dont arrêté(s) de transfert		+247	+73						
CD	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	28	830	—	203	—	—	231	830
					Dont arrêté(s) de transfert									
CD	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec la DGARNE	—	220	227	—	-40	—	—	180	227
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	98	—	—	—	—	—	98	—	—
HE	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	—	30	30	—	—	—	—	30	30
CD	35	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	94	—	—	—	—	—	94	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	40	01	00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	82	398	—	—	—	—	82	398
					Dont arrêté(s) de transfert									
CD	40	02	00	02	(A supprimer) Subvention au secteur public - Cofinancement européen - Phasing out	—	0	0	—	—	—	—	0	0
HE	40	04	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen	—	0	407	—	—	—	—	0	407
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	—	0	0	—	—	—	—	0	0

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement
<i>i = programme d'investissement</i>													
				Programme 15.03.									
				Développement et Etude du milieu									
				<i>Titre I - Dépenses courantes</i>									
CD	12	02	00	03 Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.827	—	—	-22	—	—	1.805	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-23								
				Dépenses années antérieures	(23)						(23)		
				Dont arrêté(s) de réallocation	+23								
CD	12	05	00	03 Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	—	371	373	—	-5	-5	—	366	368
HE	12	06	11	03 Etudes et contrats de services pluriannuels (Environnement)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
CD	12	07	00	03 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	606	—	—	-76	—	—	530	—	—
HE	12	09	00	03 Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	973	—	—	—	—	—	973	—	—
				Dont arrêté(s) de transfert									
				Dépenses années antérieures	(3)						(3)		
CD	12	10	30	03 Etudes et contrats de services pluriannuels	—	276	421	—	-5	-5	—	271	416
				Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	12	12	00	03 Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEMNA	—	993	989	—	17	17	—	1.010	1.006
HE	12	26	00	03 Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	380	—	—	—	—	—	380	—	—
HE	30	01	00	03 Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	—	49	92	—	—	—	—	49	92
				Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	30	02	00	03 Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	—	533	533	—	—	—	—	533	533
CD	31	02	00	03 Subventions et indemnités spécifiques	—	1.283	1.283	—	77	-16	—	1.360	1.267
CD	31	03	00	03 Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	—	71	71	—	—	—	—	71	71
CD	31	04	00	03 Subventions à des recherches scientifiques et techniques	—	0	82	0	0	0	—	0	82
				Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	31	05	30	03 Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	1.121	—	—	-14	—	—	1.107	—	—
HE	31	09	00	03 Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation à la SCRL EcoTechnoPôle Wallonie	—	444	444	—	100	100	—	544	544
CD	33	01	00	03 Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	—	300	124	—	-2	—	—	298	124
HE	33	02	00	03 Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	—	50	24	—	—	—	—	50	24

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
	i = programme d'investissement													
CD	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	971	—	—	—	—	—	971	—	—
CD	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1.482	—	—	-22	—	—	1.460	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-3								
					Dépenses années antérieures	(3)						(3)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+3								
CD	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	—	814	809	—	10	-10	—	824	799
CD	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	445	—	—	—	—	—	445	—	—
CD	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	297	—	—	—	—	—	297	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	76	—	—	-49	—	—	27	—	—
CD	33	18	00	03	Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement	965	—	—	—	—	—	965	—	—
HE	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre (Environnement)	1.383	—	—	-84	—	—	1.299	—	—
HE	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	3.694	—	—	—	—	—	3.694	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-24								
					Dépenses années antérieures	(24)						(24)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+24								
CD	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	8.299	—	—	—	—	—	8.299	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	41	01	40	03	(A supprimer) Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
CD	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	19.034	—	—	—	—	—	19.034	—	—
CD	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	—	1.318	1.173	—	-424	-102	—	894	1.071
					Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5.615	—	—	—	—	—	5.615	—	—
CD	41	05	00	03	(A supprimer) Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	0	—	—	—	—	—	0	—	—
HE	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	17.738	—	—	—	—	—	17.738	—	—
CD	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	—	6.415	5.346	—	-188	-92	—	6.227	5.254
					Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	43	01	22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	—	331	331	—	4	4	—	335	335
CD	43	02	00	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité	89	—	—	-1	—	—	88	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement				
<i>i = programme d'investissement</i>														
HE	43	03	22	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1.354	—	—	100	—	—	1.454	—	—
HE	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement	—	120	120	—	—	—	—	120	120
					Dont arrêté(s) de réallocation			+30						
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	66.402	13.368	12.215	-168	-416	-109	66.234	12.952	12.106
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>									
CD	01	01	00	03	Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)									
					Solde au 1er janvier	—	1.574	2.021	—	—	—	—	1.574	2.021
					Recettes de l'année en cours	—	617	617	—	—	—	—	617	617
					Disponible pour l'année	—	2.191	2.638	—	—	—	—	2.191	2.638
					Dépenses à charge du Fonds	—	617	617	—	—	—	—	617	617
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.574	2.021	—	—	—	—	1.574	2.021
CD	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	148	138	—	-22	-2	—	126	136
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	51	02	00	03	Subventions pour la rénovation du bâtiment où sera implanté le CRIE de Namur et la Maison des associations namuroises	—	0	0	—	—	—	—	0	0
CD	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	24	—	—	—	—	—	24	—	—
CD	52	03	10	03	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	0	150	—	—	—	—	0	150
					Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	61	02	00	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	0	1.410	1.410	—	—	—	0	1.410	1.410
HE	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	1.273	—	—	—	—	—	1.273	—	—
CD	63	02	00	03	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	72	01	00	03	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	0	500	362	—	—	-43	0	500	319
					Dont arrêté(s) de réallocation			-30						
HE	72	02	00	03	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	44	—	—	—	—	—	44	—	—
CD	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	72	—	—	-36	—	—	36	—	—
CD	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)	24	—	—	—	—	—	24	—	—
HE	74	05	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	43	—	—	—	—	—	43	—	—

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits ajustés			Ajustements 2ème F			Crédits ajustés 2ème F			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		Crédits non dissociés	Crédits dissociés		
						Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement		Crédits d'engage- ment	Crédits d'ordon- nancement	
<i>i = programme d'investissement</i>														
CD	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles et à l'encadrement	—	50	130	—	—	—	—	50	130
					Dont arrêté(s) de réallocation									
CD	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR	—	12.444	20.029	—	—	—	—	12.444	20.029
					Dont arrêté(s) de réallocation		-295							
CD	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	—	6.615	6.615	—	—	—	—	6.615	6.615
CD	31	10	00	04	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	—	0	0	—	—	—	—	0	0
CD	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation	—	197	197	—	—	—	—	197	197
CD	31	12	32	04	Subventions et indemnités au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	499	—	—	—	—	—	499	—	—
CD	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	—	99	99	—	—	—	—	99	99
CD	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	—	295	961	—	—	—	—	295	961
					Dont arrêté(s) de réallocation		+295							
CD	34	01	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR	1.591	—	—	—	—	—	1.591	—	—
CD	34	02	00	04	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	207	—	—	—	—	—	207	—	—
CD	34	03	00	04	(A supprimer) Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - cofinancement européen - PDR	—	0	0	—	—	—	—	0	0
CD	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	—	849	606	—	323	—	—	1.172	606
					Dont arrêté(s) de réallocation		+243							
CD	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	—	250	493	—	—	—	—	250	493
					Dont arrêté(s) de réallocation		-243							
CD	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	345	—	—	—	—	—	345	—	—
CD	45	01	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	444	—	—	-100	—	—	344	—	—
CD	45	02	00	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	—	0	0	—	—	—	—	0	0
CD	45	05	23	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	—	0	0	—	—	—	—	0	0
CD	45	06	23	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie en application du règlement (CE) 1234/2007	—	0	0	—	—	—	—	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	7.714	46.098	51.828	- 2.661	323	0	5.053	46.421	51.828

